



Rapport d'activité 2017

Une gestion publique au service du bien commun



Changement de l'ensemble de pompes du puits n°1 – novembre 2017



SOMMAIRE

Introduction	5
Missions de la Régie des eaux	7
Les temps forts	8
Les chiffres clés	9
Une exigence de qualité et de transparence	10
Nos engagements avec la Convention d'objectifs	13
L'eau de la Régie et ses installations	15
Priorité aux usagers	23
Une eau d'excellente qualité	27
L'exploitation au service de la performance	33
De grands travaux pour le patrimoine	43
Une équipe compétente et expérimentée	49
L'eau au juste prix	57
Une gestion maîtrisée	60
L'eau brute	65
Annexes	75

La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole



Le Rapport qui vous est présenté, retrace l'activité des services de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole pour l'année 2017. La Régie des eaux délivre chaque jour à près de 350 000 habitants, une eau d'excellente qualité, au prix le plus juste, depuis son entrée en activité le 1^{er} janvier 2016.

Au-delà de la présentation du patrimoine, ce document permet de mieux appréhender les missions du service public de la Régie pour l'eau potable et l'eau brute.

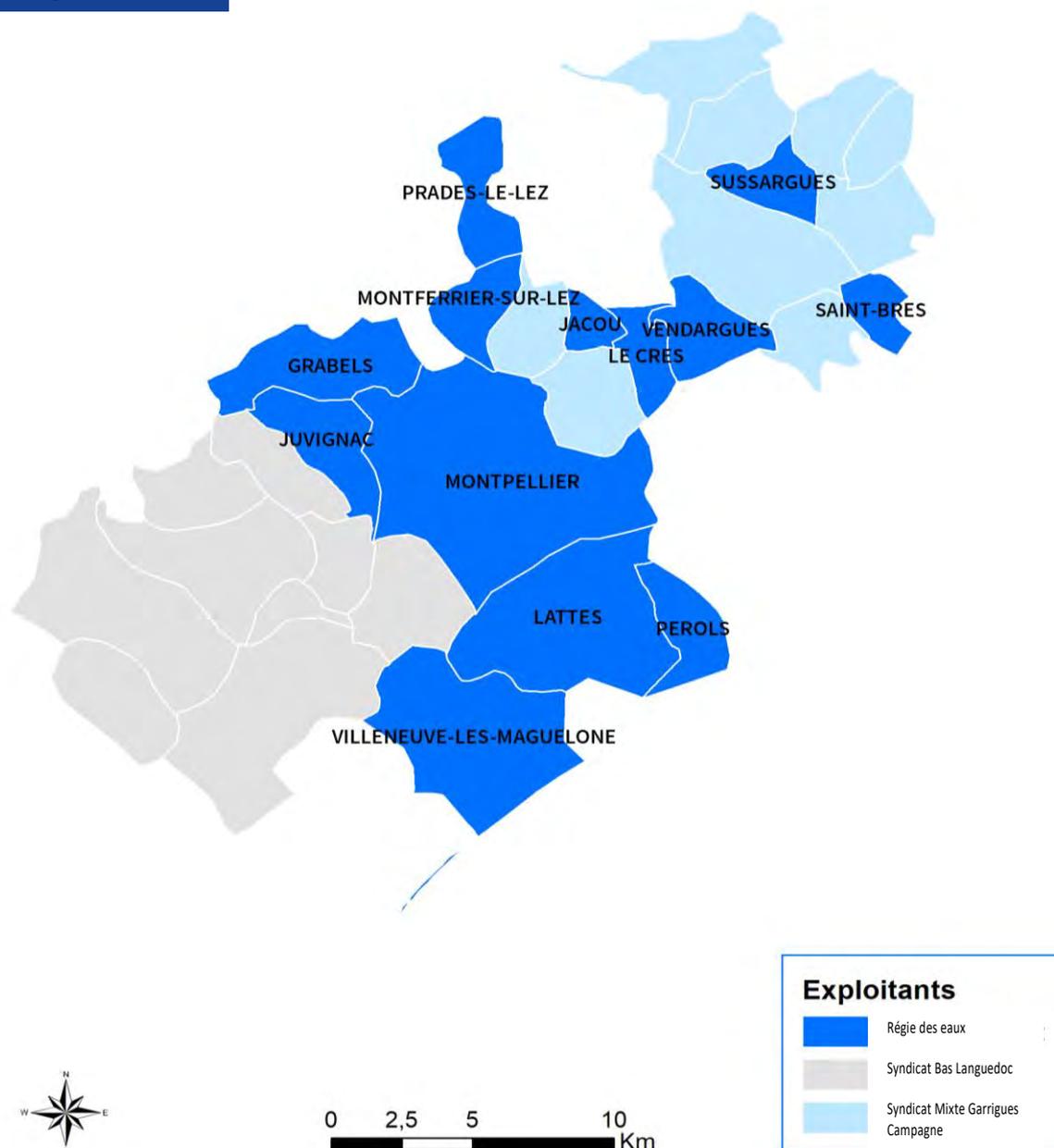
La Régie des eaux investit, au nom de l'intérêt général, pour la sécurisation de l'approvisionnement de l'eau, le maintien de la qualité de l'eau distribuée, la satisfaction des besoins et la pérennisation de la ressource en eau.

L'année 2017 a été marquée par le premier grand investissement depuis la création de la Régie des eaux, avec le changement de pompes à l'usine de captage de la source du Lez.

L'activité de la Régie des eaux s'exerce dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé avec son autorité organisatrice, Montpellier Méditerranée Métropole, et ses investissements s'inscrivent dans un programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement du réseau défini dans le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

80 % des habitants de la Métropole bénéficient du retour en gestion publique de l'eau

Périmètre de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole



Pour le service public d'eau potable, le périmètre correspond au périmètre géographique et fonctionnel d'activité de la Régie des eaux définie par ses statuts : Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Prades-le-Lez, Pérols, Saint-Brès, Sussargues, Vendargues et Villeneuve-les-Maguelone. Pour le service public d'eau brute, la Régie a pour objet le développement et la gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc sur le territoire de la Métropole.

Les Missions de la Régie

La Régie a la responsabilité de l'exploitation du service public de l'eau potable sur 13 communes (Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Prades-le-Lez, Pérols, Saint-Brès, Sussargues, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone) et du service public de l'eau brute sur la totalité du périmètre métropolitain en mettant en œuvre, les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Dans ce cadre, la Régie élabore et propose les solutions permettant de concourir à l'atteinte des objectifs définis par l'Autorité Organisatrice dans le cadre de sa politique générale.

Conformément à ses statuts, les missions de la Régie sont les suivantes :

- la production et l'approvisionnement, le transport et la distribution de l'eau potable ;
- la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service ;
- la conception, le financement et la réalisation des investissements décidés au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable ;
- l'information des usagers et leur sensibilisation à une consommation raisonnée de la ressource ;
- l'accès à l'eau de tous les usagers notamment des plus démunis ;
- la gestion durable des ressources en eau dont l'exploitation lui est confiée ;
- la qualité de l'eau, sa surveillance et les traitements nécessaires au maintien de cette qualité ;
- l'expertise et la recherche en matière de préservation et de gestion de l'eau ;
- la facturation et le recouvrement du prix de l'eau potable ;
- la production et l'approvisionnement, le transport et la distribution de l'eau brute ;
- la facturation et le recouvrement du prix de l'eau brute ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers.

Les temps forts de 2017



Réservoir de Montmaur

Janvier

Vœux aux personnalités « 1 an » de la Régie des eaux.

Février

Conseil d'administration du 3/02 : vote du budget de la Régie des eaux.

Mars

Journée mondiale de l'eau.

Mai

Signature de la convention de la vente d'eau en gros entre la Régie des eaux et le pays de l'Or pour les besoins de Saint-Aunès, en présence de Philippe Saurel président de Montpellier Méditerranée Métropole, Stephan Rossignol président de l'Agglomération du Pays de l'Or.

Septembre

Antigone des Associations, installation de 2 fontaines totem.

19 octobre

Election comme Présidente de la Régie des eaux de Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Octobre

Réunion publique à Sussargues pour la présentation des travaux de raccordement au nouveau captage.

Exploitation

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable engagés sur le territoire de la Régie représentent près de 6 M € en 2017.

Mai/juin

Renouvellement de 300 m de canalisations en DN 400 Avenue Marcel-Pagnol à Pérols.

Juillet

Usine ARAGO
Le filtre n°7 de la station ARAGO fait peau neuve.

Novembre

Changement de l'ensemble de pompes du puits n°1 à l'usine de captage du Lez.

Le prix de l'eau

Avec la création de la Régie des eaux, le prix de l'eau potable (auparavant à 1,29 € HT) a baissé à 1,15 € HT le m³ depuis le 1^{er} janvier 2016. En 2017, ce prix est resté inchangé.

La facture sur la base de 120 m³ se décompose ainsi : 1,15 € HT (eau potable) + 1,33 € HT (assainissement et eaux usées) + 0,77 € pour les redevances et taxes. Le prix de l'eau TTC est de 3,25 € les 1.000 litres.



Les chiffres clés

2 usines

31 réservoirs et
châteaux d'eau



L'investissement, notre priorité !

En 2016 **8,8 M€** En 2017 **13,0 M€**

**1296 km de
canalisations**

**435 km de
branchements**

**8 km de
réseau
renouvelés**

**558 fuites
réparées**

+ 20 % en 2017

90 salariés

& 1 apprenti

**82,1 % de taux de
rendement du réseau**

En passant de 80% (2015) à 82,1% (2017)
cela représente une économie d'1 Million
de m³ d'eau/an.

Une exigence de qualité et de transparence

La Régie des eaux est chargée de produire et distribuer l'eau potable de qualité qui alimente 13 des 31 communes de la Métropole : Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Brès, Sussargues, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Régie permet à la Métropole de renouer avec la gestion publique de l'eau. La Régie a pour mission la production, le traitement, le transport, la réalisation des travaux de renouvellement et de construction des infrastructures.

Une gouvernance au service des citoyens

En 2014, les élus de Montpellier Méditerranée Métropole ont décidé à l'unanimité le retour en gestion publique du service de l'eau potable et de l'eau brute. C'est un choix politique fort voulu par Philippe Saurel, après des années de délégation de service public. Ce retour en Régie publique s'est concrétisé par l'adoption, le 28 avril 2015, de la délibération créant l'Etablissement Public à caractère industriel et commercial (EPIC), Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, qui dispose de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Ce nouveau mode de gestion a permis, dès 2016 –première année de fonctionnement de la Régie-, de baisser le prix de l'eau tout en améliorant la qualité de service. En effet en passant en gestion publique, les marges d'exploitation ne sont plus dispersées, le prix de l'eau est plus juste et sert à investir de manière responsable et solidaire sur le long terme. Ainsi, les élus et les citoyens retrouvent la pleine maîtrise de l'eau, bien commun. 2017 a permis d'améliorer encore le service rendu.

L'exigence de démocratie et de transparence dans la gestion publique de l'eau a constitué le socle fondamental du retour en gestion publique.

L'exigence de démocratie et de transparence dans la gestion publique de l'eau a constitué le socle fondamental du retour en gestion publique. La volonté de la Régie des eaux, à l'unisson des engagements de la Métropole de Montpellier, est de garantir un service de qualité et un prix de l'eau transparent et maîtrisé tout en défendant une vision stratégique et de long terme pour une gestion durable de la ressource en eau. Ainsi tous les comptes financiers de la Régie sont publics comme le sont les comptes rendus des séances du conseil d'administration.

Le rôle du Conseil d'administration

Pour garantir une plus grande implication des usagers dans les processus de décision qui les concernent, a été fait le choix d'une régie à personnalité morale permettant aux représentants d'associations de consommateurs et de défense des usagers de l'eau de siéger avec voix délibérative au Conseil d'administration de la Régie. Le Conseil d'administration de 20 membres se réunit au moins une fois tous les trimestres.

Au Conseil d'administration de la Régie, les 20 membres ont tous voix délibérative, ils délibèrent sur les investissements et sur l'ensemble des activités du service. Le Conseil associe une majorité d'élus de Montpellier Méditerranée Métropole (14), 4 représentants d'associations d'usagers et/ou de défense de l'environnement, une personnalité qualifiée et un représentant du personnel de la Régie.

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois et 68 délibérations ont été adoptées dont le budget pour un investissement prévu de 13 M d'€.

Les membres du Conseil d'administration

14 élus de Montpellier Méditerranée Métropole :

Jackie GALABRUN-BOULBES, Présidente de la Régie, Maire de Saint-Drézéry
 Thierry BREYSSE (Cournonterral)
 Renaud CALVAT (Jacou)
 Chantal CLARAC (Villeneuve-lès-Maguelone)
 Carole DONADA (Lattes)
 Pierre DUDIEUZERE (Vendargues)
 Abdi EL KANDOUSSI (Montpellier)
 Mylène FOURCADE (Fabrègues)
 Régine ILLAIRE (Cournonsec)
 Pascal KRZYZANSKI (Montpellier)
 Eliane LLORET (Sussargues)
 Jean-Marc LUSSERT (Prades-le-Lez)
 Brigitte ROUSSEL-GALIANA (Montpellier)
 Jean-Luc SAVY (Juvignac)

4 représentants d'associations :

Simone BASCOUL, CLCV ⁽¹⁾
 Thierry USO, Eau Secours 34
 Cathy VIGNON, Mosson Coulée Verte
 Un poste à pourvoir

La personnalité qualifiée :

Alain GUILBOT

Le représentant du personnel :

Arnaud PASTOR



- élus
- associations
- personnalité qualifiée
- représentant du personnel

⁽¹⁾ CLCV : Association Consommation Logement Cadre de vie ou CLCV est l'une des plus importantes associations françaises de consommateurs et d'usagers, reconnue comme représentative par les pouvoirs publics.

La commission d'Appel d'offres

La Régie des eaux est un établissement public et, à ce titre, doit disposer d'une Commission d'Appel d'Offres pour attribuer les marchés passés sous la forme de procédure formalisée. La commission d'appel d'offres, sous la Présidence du Directeur de la Régie, est constituée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants issus du Conseil d'administration. Les suppléants ne siègent qu'en cas d'absence de leur titulaire.

En 2017, 23 marchés ont été notifiés, ils sont répartis comme suit :

- Par nature : 3 marchés de travaux / 16 marchés de fournitures et services / 3 marchés de prestations intellectuelles / 1 marché industriel ;
- Par procédure : 5 consultations <25k €HT / 14 procédures adaptées / 3 procédures formalisées (appels d'offres ouverts) / 1 procédure négociée
- Par montant: le marché consacré aux travaux d'alimentation de la commune de Sussargues (1,3 M €HT) est le plus important. Pour ce marché les travaux seront finalisés en 2018. Quant au marché de fournitures de groupes immergés (d'environ 800 k €HT) il a été exécuté fin 2017 avec le changement de l'un des ensembles de pompes à l'usine de captage.

Pour information le « service marchés » a enregistré cinq consultations sans suite et trois consultations infructueuses.

Nos engagements avec la convention d'objectifs

La Régie des eaux a signé avec la Métropole de Montpellier une convention d'objectifs qui l'engage jusqu'en 2020. Celle-ci définit le cadre des relations entre l'autorité organisatrice (la Métropole) et la Régie. Cette convention est ainsi un outil au service d'une démarche coopérative afin de consolider le retour en régie publique de l'eau potable et de l'eau brute.

Extraits de la Convention :

- *« la Métropole est l'autorité organisatrice du service public de l'eau. Elle définit la politique de l'eau et en fixe les grands objectifs, mise en œuvre dans le cadre de ses statuts par l'opérateur qu'elle a constitué à cet effet ; elle contrôle l'activité de cette dernière, dans le strict respect du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),*
- *la Régie, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est chargée à compter du 1^{er} Janvier 2016, dans le cadre de ses statuts approuvés par le Conseil de Métropole, de gérer le Service Public Industriel et Commercial de l'eau potable et de l'eau brute ; la Régie rend compte à l'autorité organisatrice de l'accomplissement de ses missions. » (...)*

La mise en place de la Régie doit non seulement permettre un meilleur suivi de la qualité de l'eau et garantir à tous les usagers le droit à l'eau mais elle doit également intégrer les enjeux d'une gestion de la ressource sur le moyen et long terme tant sur le plan écologique que patrimonial peu compatible avec une logique de résultat à court terme. Ainsi les missions exercées par la Régie sont déclinées en objectifs stratégiques, de nature technique, économique, sociale et environnementale. Ces indicateurs, au nombre de 72, permettent d'évaluer la qualité générale du service fourni aux usagers et de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par l'autorité organisatrice.

NOS ENGAGEMENTS : pour une gestion économe de la ressource, la Régie s'engage à augmenter, d'ici à 2020, le taux de rendement du réseau de 80% à 85%

Le Schéma Directeur d’Alimentation d’Eau potable

Dans le cadre de la Convention d’objectifs, la Régie des eaux s’est engagée à réaliser le Schéma Directeur d’Alimentation d’Eau Potable, adopté par le conseil communautaire du 13 mai 2013. Ainsi près de 150 M€ d’investissement sont programmés d’ici à 2030. Ce schéma s’articule autour des enjeux de la gestion des ressources en eau afin de garantir à l’horizon 2030 l’autonomie en eau de la Métropole pour satisfaire les besoins des habitants.

Un enjeu qualitatif, une eau de bonne qualité

Globalement la ressource est de bonne qualité mais présente des spécificités locales. Ainsi en 2017 les travaux pour une nouvelle alimentation en eau à Sussargues ont été engagés mettant fin à l’alimentation par les captages des Garrigues Basses. La production d’une eau de qualité contribue en effet à encourager la consommation d’eau et à lutter contre les gaspillages.

Un enjeu de sécurisation de la ressource

A été mise en évidence la problématique de sécurisation des ressources en eau sur le périmètre du « système Lez ». Ce besoin de sécurisation est lié à l’existence d’une seule ressource principale et d’une seule usine de traitement qui rend vulnérable le système de distribution d’eau potable.

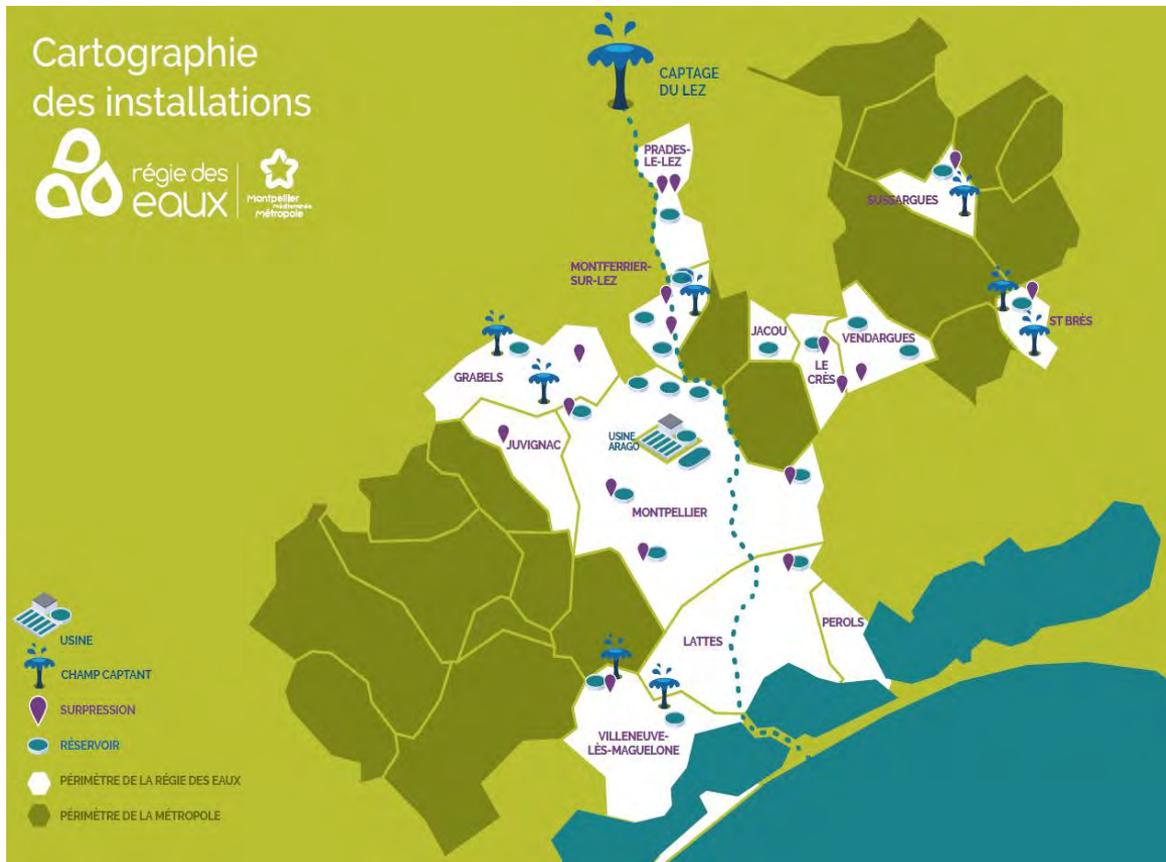
Par ailleurs, dans la configuration actuelle du système de distribution d’eau potable, certaines opérations d’entretien ou de renouvellement sur cette usine, nécessitant des arrêts supérieurs à une journée, ne peuvent pas être réalisées.

Pour répondre à cette problématique de sécurisation, le SDAEP prévoyait la construction d’une nouvelle usine de traitement d’eau potable d’une capacité de 400 l/s pour un montant estimé des travaux de 20,3 M€ HT.

Après approfondissement des études, la commission « ressource en eau » de la Régie des eaux a conclu à la nécessité d’une construction d’une nouvelle usine d’une capacité de 750 l/s, sur le site de Valedéau à Montpellier. Le Conseil d’administration de février 2017 a adopté la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage pour la construction d’une usine de traitement d’eau potable sur le site de Valedéau.

NOS ENGAGEMENTS : Mettre en œuvre le Schéma Directeur d’Alimentation d’Eau Potable pour sécuriser et garantir la distribution d’une eau de bonne qualité.

L'eau de la Régie et ses installations



Ressources, stations et ouvrages

Avec un volume prélevé annuel de 33 882 800 m³ en 2017 (hors achat d'eau) dans toutes les ressources de la Régie des eaux (forages et source du Lez) dont 3 618 690 m³ sont restitués au fleuve Lez pour soutenir son étiage ⁽¹⁾ et maintenir l'activité de la faune et la flore, la part des ressources souterraines représente l'immense majorité des volumes utilisés par la Régie des eaux pour l'alimentation en eau potable des 350 000 habitants répartis sur 13 communes. En effet, seules les communes de Lattes, Pérols et pour partie les communes de Jacou, Le Crès et Vendargues sont alimentées en eau de surface.

La part des eaux prélevées à l'usine de captage souterraine du Lez, avec 32 745 380 m³ (compris la restitution au Lez) représente à elle seule près de 96% de nos ressources.

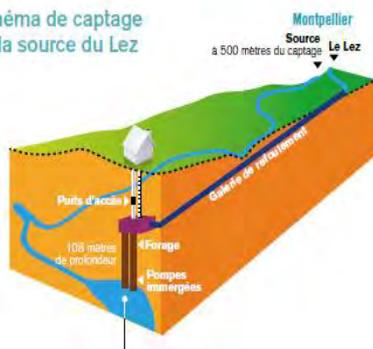
Les volumes produits sur l'ensemble du périmètre de la Régie des eaux depuis le 1^{er} janvier 2017 sont supérieurs de 14% à ceux de l'année 2016 (29 788 360 m³) à la même date, cette augmentation est à mettre en lien avec les fortes températures observées de juin à septembre 2017 et les consommations associées (essentiellement sur Montpellier) et la restitution au Lez.

(1) L'étiage est la période de basses eaux souvent observées durant les périodes estivales jusqu'aux premières pluies de l'automne

La principale ressource en eau du territoire est la source du Lez avec 32 745 380 m³ prélevés en 2017 (dont 3 618 690 m³ de restitution au Lez). L'eau du Lez est une eau de source d'exception. Elle est captée depuis 1982 à la station de captage « Jacques AVIAS » puis acheminée jusqu'à la station de clarification « François ARAGO ». C'est à cette étape que l'eau prélevée subit un traitement simple : elle est filtrée pour éliminer de fines particules de matières minérales et est chlorée avant d'être distribuée via le réseau de canalisations, de réservoirs et de branchements jusqu'au robinet des usagers.

Les communes alimentées par la source du Lez

Schéma de captage de la source du Lez



En totalité: Montpellier, Juvignac, Prades-le-Lez et Grabels sur le secteur de la Valsière (et en appoint estival).

Montferrier-sur-Lez et Villeneuve-lès-Maguelone sont alimentées par un mélange d'eau de forages locaux et d'eau traitée en provenance d'Arago (voir ci-dessous).

Jacou, Le Crès, Vendargues



Ces trois communes sont anciennement membres du SIVOM d'Adduction d'Eau Potable du Salaison, syndicat dissous après le transfert de la compétence eau potable à l'agglomération de Montpellier. Les réseaux de ces trois communes, historiquement interconnectés les uns aux autres, sont alimentés par un mélange d'eau du Lez en provenance de l'usine Arago et de l'eau traitée au Crès achetée à BRL en provenance de l'usine de la Méjanelle. En 2017, 1 947 343 m³ ont été mis en distribution sur le réseau commun de ces trois communes.

La répartition de l'eau distribuée est ainsi la suivante : 20% issue du réseau BRL et 80 % du Lez.

Dans le cadre de convention de vente d'eau, l'eau du Lez, traitée à la station ARAGO alimente :

- la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, pour 60 % de sa population (2 344 150 m³ pour 2017) ;
- pour partie, la commune de Saint-Aunès située sur le périmètre de Pays de l'Or Agglomération (264 173 m³ en 2017).

En complément, plusieurs communes sont alimentées par des forages. L'eau prélevée dans ces ressources souterraines est généralement traitée par simple désinfection par injection de chlore gazeux au moment de la mise en distribution de l'eau dans le réseau. C'est le cas des communes de :

Grabels avec 4 pompes sur 2 forages l'un au Pradas, le second rue du Château.



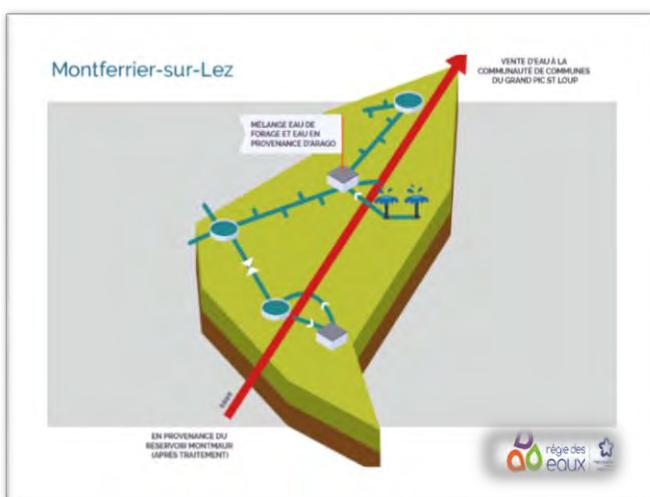
Deux forages permettent d'alimenter 80% des foyers (hors période estivale).

- Le premier est situé le long de la rue du Château, face au Château de Grabels.
- Le second, le forage du Pradas, se trouve sur le flanc ouest du plateau de la Goule de Laval.
- Le secteur de la Valsière est lui raccordé au réseau de Montpellier/Juvignac qui est alimenté par l'eau du Lez.

Pour les deux forages, la quantité d'eau autorisée au prélèvement est limitée. C'est la raison pour laquelle le réseau d'eau

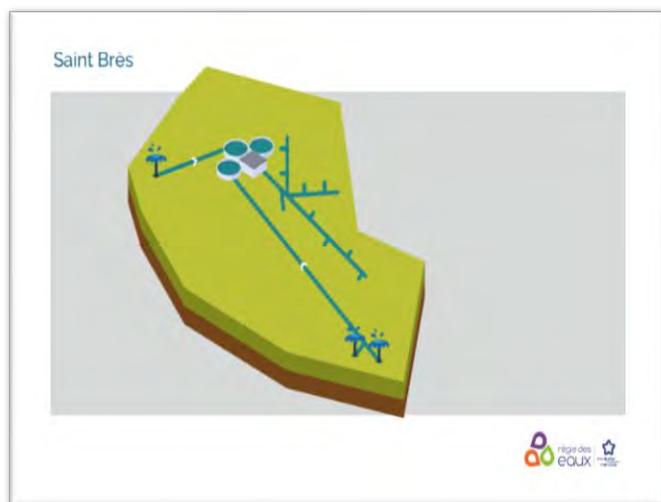
potable de Grabels est connecté à celui de Montpellier. L'été, lorsque le niveau des nappes souterraines baisse sensiblement, le réseau « général » de Montpellier/ Juvignac dit « système Lez » prend le relais.

Montferrier-sur-Lez avec 2 pompes installées au forage du Fescau.



Avec une capacité de pompage de 530 m³/j, les deux pompes du forage du Fescau permettent d'alimenter la population de la commune. Cette eau des forages est mélangée à l'eau du Lez traitée en provenance de l'usine Arago. Les forages de Pidoule ont été arrêtés en janvier 2016 en raison d'une forte turbidité de l'eau pompée. Si cette installation de pompage est arrêtée, elle devra faire l'objet d'un abandon définitif (démontage des équipements et comblement des puits) après validations des services de l'Etat (ARS en particulier).

Saint-Brès alimentée pour partie par 2 ressources : 1 puits au forage des Olivettes et 2 puits au forage du Stade.

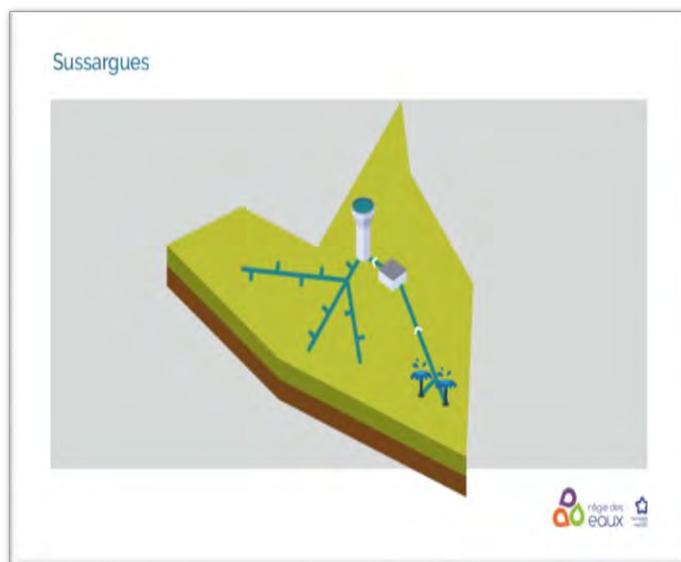


Saint-Brès dispose de plusieurs captages pour l'alimentation en eau potable de sa population :

- les forages du Stade est et ouest,
- le forage de Saint-Bauzille (ou des Olivettes).

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, des travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable du réseau de Saint-Brès sont prévus. Le projet, dont la consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en 2016, est entré en phase de conception courant 2017.

Sussargues avec ses 2 puits du forage de Garrigues basses



A Sussargues, les ressources en eau sont situées dans des couches peu profondes, particulièrement vulnérables, du fait de leur localisation et des caractéristiques de l'aquifère, aux activités de surface.

Ainsi il est constaté la présence dans ces forages d'un pesticide à une teneur supérieure à la limite de qualité, mais toutefois sans jamais dépasser la valeur sanitaire maximale.

Le projet, voté par le Conseil d'administration de la Régie des eaux, va permettre de finaliser en 2018 les travaux pour le changement d'alimentation en

eau potable de la commune pour un raccordement au captage de Fontbonne via la commune de Beaulieu.

Villeneuve-lès-Maguelone avec le forage du Flès.

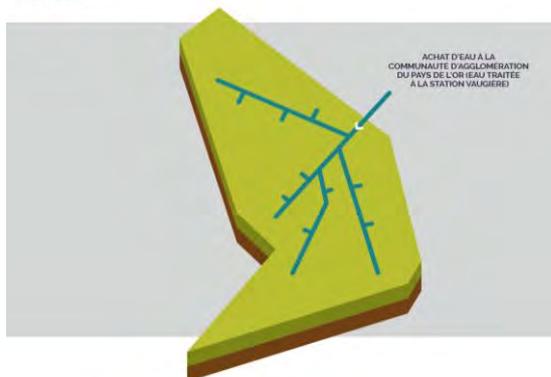


La commune de Villeneuve-lès-Maguelone est classée en « zone sensible et Nitrates », ce qui signifie que les ressources de la commune sont particulièrement sensibles aux pollutions.

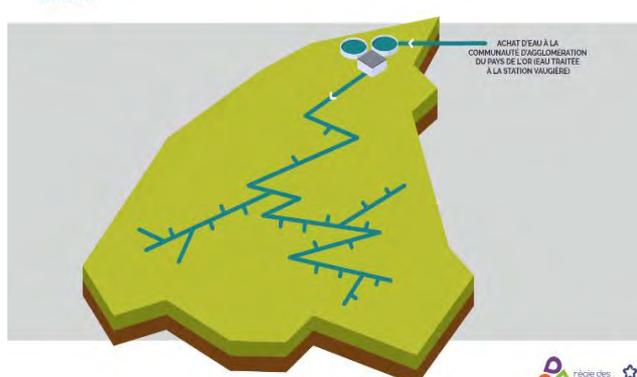
De ce fait, pour garantir la distribution d'une eau de qualité, la Régie mélange l'eau des forages avec l'eau du Lez, avant distribution.

Lattes et Pérols, alimentées par l'eau superficielle du Bas-Rhône, acheminée par le canal Philippe Lamour.

Pérols



Lattes



Si les eaux souterraines constituent la très grande majorité des ressources en eau de la Régie des eaux, les communes de Lattes et Pérols (et une partie de Jacou, Le Crès et Vendargues) sont alimentées par l'eau superficielle, l'eau du Bas-Rhône qui est acheminée par le canal Philippe Lamour. Cette eau est traitée à l'usine de Vauguières sur la commune de Mauguio, qui dépend de Pays de l'Or Agglomération. La Régie des eaux s'est vue transférer par avenant la convention régissant la fourniture d'eau potable aux communes de Lattes et Pérols initialement signée entre la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la Communauté d'Agglomération de Montpellier en décembre 2012. Cet avenant a organisé la substitution de la Régie des eaux en lieu et place de la Métropole pour garantir la bonne exécution de la convention et notamment assurer le paiement des factures.

Volumes achetés

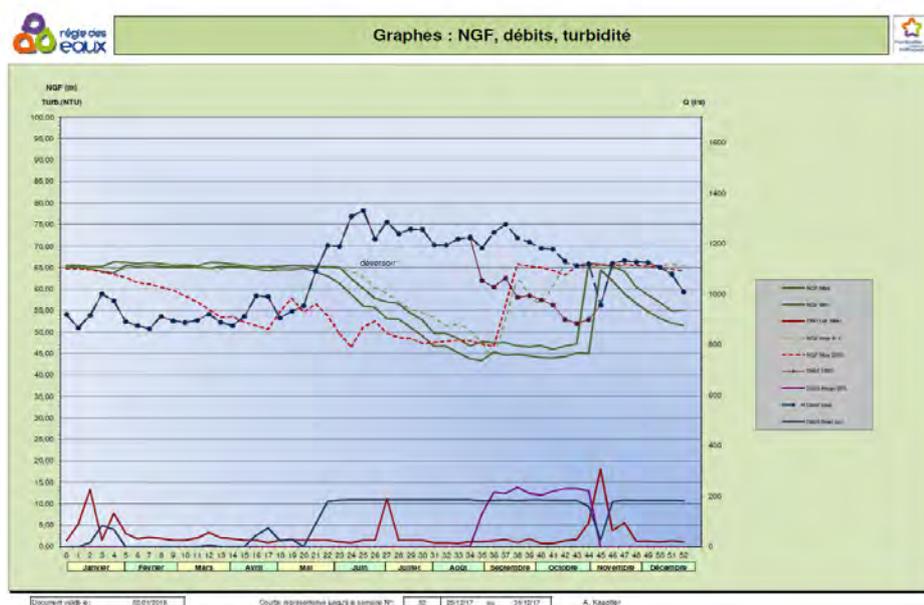
	2017	2016	VARIATION N / N-1
Bas-Rhône Languedoc (BRL) Usine Arago - Montpellier	1 277 210	55 940	2183%
Bas-Rhône Languedoc (BRL)- Le Crès	429 422	441 664	-3%
SAUR - Lattes	1 276 436	1 384 734	-8%
SAUR - Pérols	993 275	1 097 738	-10%
TOTAL	3 976 343	2 980 076	33%

Données en m³.

Si les volumes achetés sont dans un même ordre de grandeur pour les consommations des habitants des communes de Lattes, Pérols et du Crès, la forte variation concernant les volumes achetés est due à la baisse régulière du niveau de la nappe des sources du Lez, l'appoint BRL sur l'usine Arago a été mis en service le 29/08/2017. Il s'est prolongé jusqu'au 06/11/2017 en l'absence de pluies durant cette période (voir le détail dans le chapitre suivant « Source du Lez»). Les volumes des autres achats d'eau sont en baisse de 7,7 % par rapport à 2016.

La source du Lez

L'eau prélevée dans la nappe par l'usine de pompage « Jacques AVIAS » est située en amont de la résurgence. La capacité totale de pompage de l'usine est de 2 000 litres / seconde. L'autorisation préfectorale est de 1 700 litres / seconde avec obligation d'assurer un débit minimal de 180 litres / secondes dans le fleuve Lez.



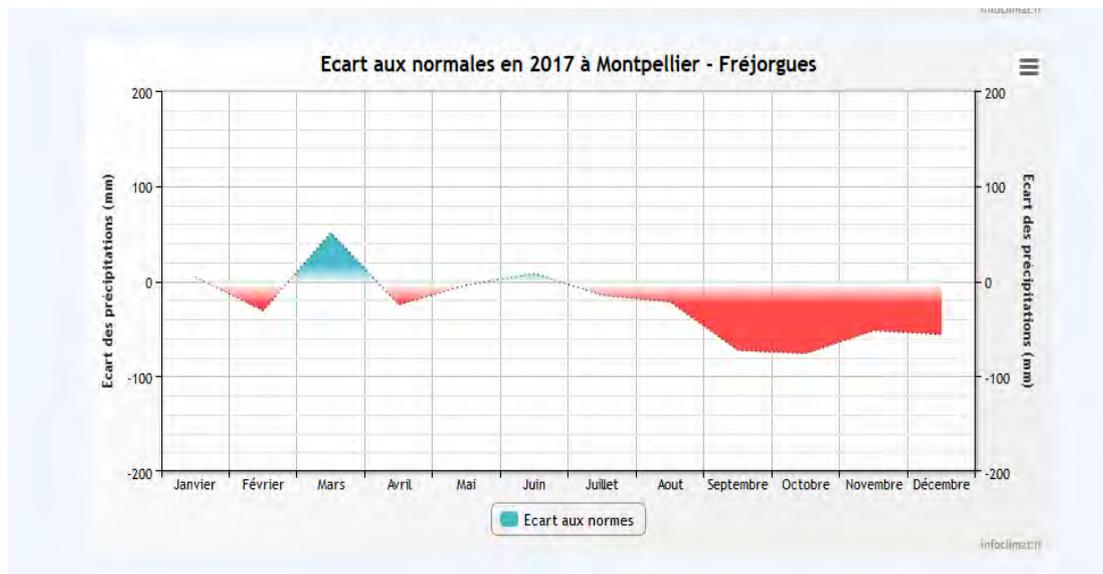
Afin de limiter le rabattement de la nappe pendant la période d'étiage, une autorisation de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine des eaux du Bas Rhône Languedoc (BRL) a été délivrée le 11 février 2002.

L'année 2017 a été marquée par une très longue période de sécheresse et une très faible pluviométrie. Ainsi entre le 1^{er} avril et mi-octobre, il est tombé 118 mm d'eau, soit le total le plus

bas atteint depuis 72 ans à Montpellier. Une sécheresse qui coïncide avec une douceur record : météo France a relevé 30,4°C à Prades-le-Lez, au début du mois d'octobre 2017. Ainsi pour alimenter en eau potable Montpellier et plusieurs communes de la Régie, l'usine ARAGO a fonctionné en filtration mixte (Lez + BRL) sur plus de deux mois (29/08/17 au 05/11/17).

Les données pour Arago :

- Nombre de jours en simple filtration : 294
- Nombre de jours en station complète : 5
- Nombre de jours en Lez + BRL : 67



Le fil de l'eau 2017 :

- 01/01/17 au 29/08/17 : Simple filtration
- 29/08/17 au 05/11/17 : Lez + BRL
- 05/11/17 au 06/11/17 : Simple filtration
- 06/11/17 au 10/11/17 : Station complète
- 10/11/17 au 31/12/17 : Simple filtration

L'évolution des volumes mis en distribution montre une augmentation des volumes consommés. Toutefois cette augmentation a été « amortie » par l'amélioration du rendement du réseau et donc des pertes en eau.

De plus, afin de réduire les prélèvements dans la nappe du Lez lorsque celle-ci atteint les 45 mètres NGF, soit 10 mètres au-dessus du seuil piézométrique fixé par la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), seuil atteint généralement à la fin de la période estivale, la Régie des eaux sécurise sa distribution en complétant la distribution avec l'eau du Bas-Rhône, traitée à l'usine Arago.

Volumes mis en distribution par commune

	2017 (N)	2016 (N-1)	VARIATION N / N-1
Grabels	595 553	598 015	0%
Jacou	1 947 343	2 111 531	-8%
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	1 285 818	1 404 020	-8% ⁽²⁾
Pérols	993 275	1 097 738	-10% ⁽²⁾
Montferrier-sur-Lez	584 854	633 409	-8%
Montpellier	24 360 415	23 765 537	3%
Juvignac			
Prades-le-Lez	480 465	447 822	7%
Saint-Brès	243 280	244 972	-1%
Sussargues	218 058	158 998	37% ⁽¹⁾
Villeneuve-lès-Maguelone	805 853	805 953	0%
TOTAL	31 514 914	31 267 995	1%

- (1) A Sussargues les compteurs des forages étaient défectueux et le changement de comptage permet de rapprocher les volumes produits à ceux mis en distribution.
- (2) Pour Lattes et Pérols, la baisse de distribution est liée à l'augmentation du taux de rendement du réseau, suite aux travaux engagés sur les réseaux. En effet, le type de désinfection (bioxyde de chlore) utilisé à l'usine de Vaugières dégrade plus rapidement les matériaux des conduites et des branchements individuels, d'où la nécessité de renouveler ces équipements et de changer les matériaux utilisés.

La Qualité et la Vulnérabilité

La source du Lez fait partie du système karstique « Lez ». Celui-ci est compris dans ce qui est appelé « les calcaires nord-montpelliérains » entité géologique formée il y a environ 250 millions d'années. L'épaisseur disponible de l'aquifère est estimée à 500 mètres. Les limites exactes du bassin d'alimentation sont mal connues, mais il est estimé à 400/500 km².

La ressource en eau de l'aquifère karstique du Lez est dans l'ensemble de bonne qualité chimique. L'aquifère du Lez présente peu de contamination en pesticides.

Priorité aux usagers comme premier engagement

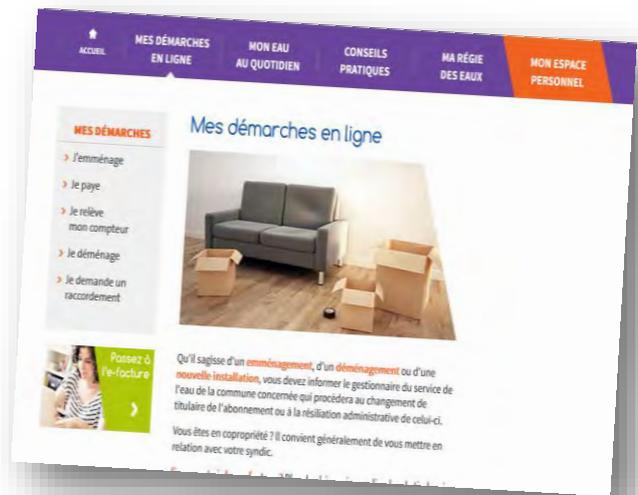
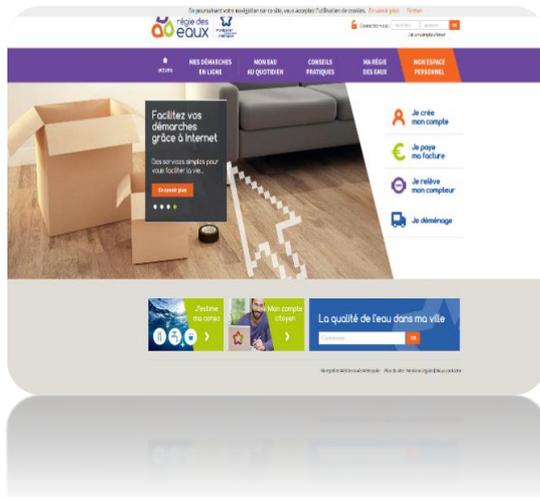
Un service proche de ses usagers

Parce que la Régie des eaux gère une ressource précieuse et essentielle aux besoins humains, nous devons la préserver ensemble et tisser davantage de liens avec nos usagers.

Le fonctionnement du service

L'année 2017 a été une année de montée en charge du service usagers de la Régie pour répondre toujours plus aux attentes des abonnés. Ces derniers peuvent prendre contact avec la Régie des eaux soit :

- **par téléphone 09 69 323 423**
renseignements ou urgence (24h/24 – 7j/7) au prix d'un appel local
- sur internet avec l'agence en ligne : **regiedeseaux.montpellier3m.fr**



- **à l'agence usagers située 50, Place Zeus à Montpellier, au siège de la Métropole.**

Dans le cadre de ses missions, la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole accueille les abonnés et usagers du service d'eau potable et d'eau brute pour les accompagner dans leurs différentes démarches. Cet accueil se situe au rez-de-chaussée des locaux de Montpellier Méditerranée Métropole.



- **Sur twitter** à l'attention des usagers autour de thématiques globales.



Les engagements de la Régie

Au 31 décembre 2017, La Régie des eaux gérait 75 707 abonnés dont 41 288 abonnés pour la seule commune de Montpellier. Dans le cadre de la convention d'objectifs la priorité aux usagers se concrétise par la réalisation des objectifs fixés par l'autorité organisatrice tels que :

- Intervention en cas d'urgence 24h/24 et 7j/7, sous 2 heures ;
- Délai de réponse écrite sous 8 jours maximum (Objectif 5 jours ouvrés) ;
- Un taux de décroché supérieur à 80% au centre d'appel en moins d'1 min 30 (Objectif 85% d'ici à 2020) ;
- Réalisation des travaux de branchement d'eau sous 3 semaines après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives ;
- Rétablissement / fermeture de l'eau au compteur suite à emménagement/déménagement sous 24h en jour ouvré.

Le centre d'appels

La gestion du centre d'appels a fait l'objet d'un marché public. Ce choix a été effectué en 2015 afin de garantir la continuité du service lors du passage en Régie publique au 1er janvier 2016. La mise en contact avec un conseiller clientèle se fait à près de 90% en moins d'1 minute 30. Avec 484 réclamations, en 2017 le taux de réclamation représente seulement 3,96 % des appels reçus.

	Unité	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Taux d'appels perdus (appels reçus - appels traités / appels reçus)	%	0,63	1,44	1,44	1,52	1,24	2,43	-49%
Centre d'appels (usager en relation avec un conseiller en moins d' 1 min 30)	%	98,60	97,04	95,80	96,38	96,81	89,70	8%

La gestion des urgences

Il s'agit de la réactivité des services de la Régie des eaux dans le cas d'urgence, comme garantie d'assurer la continuité du service 24h/24, 7j/7 tout au long de l'année.

	Unité	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Taux de respect d'une intervention en moins de 2h.	%	100	100	100	100	100	100	

Des équipes de la Régie réactives

En 2017, l'équipe de l'agence usagers place Zeus a accueilli 2 648 personnes et a répondu à 7 265 courriers, non compris les courriers automatiques et de premier niveau traité par le centre d'appel. Le délai moyen de réponse écrite aux abonnés est très inférieur aux 8 jours ouvrés fixés par la convention d'objectifs, avec une moyenne trimestrielle inférieure à 2 jours ouvrés.

	Unité	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Délai moyen de réponse aux demandes écrites des abonnés et usagers	jours	1,30	1,80	1,50	1,70	1,60	1,78	-10%
Taux de réclamation	%	1,35	0,87	0,78	0,99	3,96	2,87	38%
Taux de demande d'abonnement ou de résiliation prise en compte en 1 jour	%	100	100	100	100	100	100	0%

Le respect des délais pour l'installation et l'ouverture des compteurs

	Unité	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	0%
Taux de réalisation des branchements sous 3 semaines (après obtention des autorisations)	%	100	100	100	100	100	100	0%

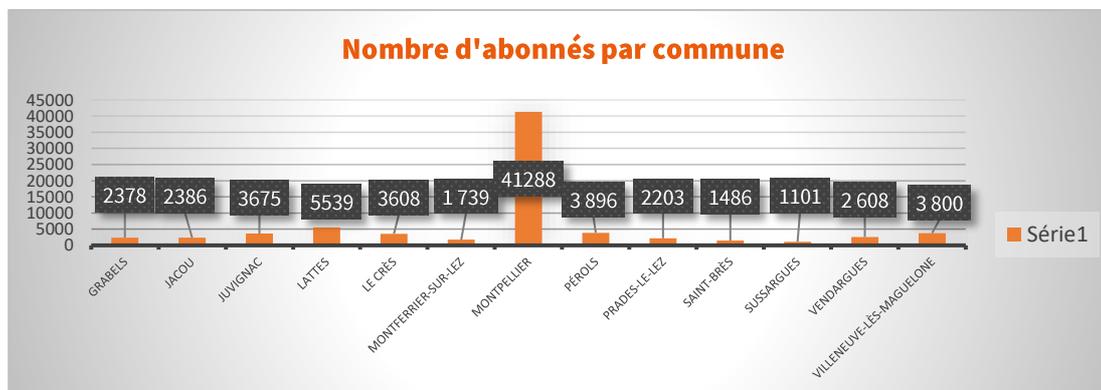
Au-delà du respect des délais d'ouverture et de fermeture de compteurs prévus au contrat d'objectifs, les interventions sur le terrain sont réparties entre différents métiers.

Le changement de compteurs est assuré par les plombiers affectés au service réseau. **En 2017, sur les 75 700 compteurs ce sont près de 10% qui ont été installés et/ou remplacés.**

Au service usagers, la Régie dispose d'une équipe « relève » constituée de 9 releveurs et d'un responsable, tous formés au contact avec les usagers, qui réalisent les tournées de relève d'index des compteurs. Leurs principales missions sont la réalisation et l'optimisation des plannings de relève. Il s'agit également de prévoir et d'obtenir les dispositifs d'accès aux immeubles collectifs, de vérifier l'accessibilité des compteurs.

Les 77 474 compteurs sont relevés deux fois par an.

Evolution du nombre d'abonnés par commune



En 2017, la Régie des eaux a franchi la barre des 75 000 abonnés, ce qui représente une augmentation de 2%. Reste une base de données transmise au 1^{er} janvier 2016 nécessitant une mise à jour permanente, qui peut notamment expliquer les fortes variations entre les différentes catégories (domestique/ non domestique). Un travail de mise à jour de la base de données est poursuivi par les équipes du service usagers.

	2016	Dont domestique	Dont non domestique	2017	Dont domestique	Dont non domestique		
Grabels	2 338	2 280	58	2 378	2 257	121	+ 40	2%
Jacou	2 369	2 294	75	2 386	2 204	182	+ 17	1%
Juvignac	3 616	3 528	88	3 675	3 525	150	+ 59	2%
Lattes	5 488	5 260	228	5 539	5 193	346	+51	1%
Le Crès	3 525	3 436	89	3 608	3 411	197	+ 83	2%
Montferrier-sur-Lez	1 706	1 669	37	1 739	1 668	71	+ 33	2%
Montpellier	40 599	38 282	2 317	41 288	36 415	4 873	+ 689	2%
Pérols	3 873	3 784	89	3 896	3 765	131	+ 23	1%
Prades-le-Lez	2 164	2 120	44	2 203	2 109	94	+ 39	2%
Saint-Brès	1 462	1 417	45	1 486	1 424	62	+ 24	2%
Sussargues	1 077	1 057	20	1 101	1 052	49	+ 34	2%
Vendargues	2 590	2 508	82	2 608	2 485	123	+ 18	1%
Villeneuve-lès-Maguelone	3 667	3 561	106	3 800	3 647	153	+ 133	4%
TOTAL	74 474	71 196	3 278	75 707	71 196	3 278	1 243	2%

Une eau d'excellente qualité de la source à l'utilisateur

Distribuer une eau potable de qualité

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau produite et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée dans le respect des articles R.1321-2 et R.1321-3 du Code de la Santé Publique qui définissent les exigences de qualité que doivent respecter les eaux destinées à la consommation humaine.

L'Agence régionale de santé (ARS)

Le contrôle sanitaire officiel est réalisé sous l'autorité de l'**Agence régionale de santé (ARS)**. Elle définit le programme de suivi établi conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique : contenu des analyses types, fréquence de prélèvement en fonction des débits de production et de la population desservie. Il intègre également si nécessaire des suivis particuliers sur des problématiques spécifiques liées aux ressources exploitées (par exemple : le forage de Sussargues).

Contrôles et autocontrôles

La Régie des eaux produit et met à disposition des consommateurs une eau potable respectant les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Au-delà du programme de contrôle sanitaire défini et mis en œuvre par les services de l'État, la Régie des eaux met elle-même au point un programme d'autocontrôle de la qualité de l'eau. Elle procède notamment à des contrôles avant mise en service des branchements et à des investigations suite à des analyses d'eau non-conformes. En 2017, 525 autocontrôles ont été effectués.

**1 575 contrôles sanitaires
& 525 autocontrôles**



**Informé,
sensibilisé
et promouvoir
l'eau du robinet.**

L'eau du robinet

L'eau du robinet, produit alimentaire le plus contrôlé, fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent destiné à garantir la sécurité alimentaire. Afin de s'assurer que les eaux mises en distribution ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs, les analyses couvrent des paramètres bactériologiques, chimiques ou encore toxiques. Pour répondre à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur un certain nombre de paramètres, conforme à l'arrêté du 11 janvier 2007* relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine :

- la qualité microbiologique (5 paramètres),
- la qualité organoleptique (2 paramètres),
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (9 paramètres),
- les substances indésirables (15 paramètres),
- les substances toxiques (8 paramètres),
- les pesticides et produits apparentés.

Ce contrôle sanitaire permet de suivre la qualité de l'eau :

- au niveau des ressources (eaux brutes des captages),
- à la sortie des stations de traitement (eaux mises en distribution),
- sur le réseau de distribution (UDI) jusqu'au robinet du consommateur.

La fréquence du contrôle dépend des débits des installations (ressource, production) et des populations desservies. Ce contrôle peut être adapté en fonction notamment des risques sanitaires.

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Pour rappel concernant la conformité bactériologique la limite de qualité est de 0 germe/100ml.

	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	882	703	
Nombre de non-conformités bactériologiques	5	5	0,0 %
Taux de conformité bactériologique	99,4 %	99,3 %	0,0 %
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	693	766	
Nombre de non-conformités physico-chimiques	9	10	-10,0 %
Taux de conformité physico-chimique	98,7%	98,7%	0,0%

Les situations de non-conformité de l'eau du robinet

Avec 5 prélèvements non-conformes sur 882 contrôles bactériologiques, le taux de conformité général est de 99,4 % sachant que les non conformités se concentrent sur deux secteurs et qu'aucune des non-conformités bactériologiques constatées en 2017 par l'ARS n'a été confirmée ni par les prélèvements de contrôle effectués par l'ARS ni par les contrôles parallèles effectués par la Régie des eaux.

Bactériologique

	Nombre de contrôle (1)	% de conformité	Commentaires de l'ARS
Grabels	17	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique
Jacou – Le Crès - Vendargues	46	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique
Lattes	36	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique
Montferrier-sur-Lez	28	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique
Montpellier – Juvignac	524	99,2 %	4 non-conformités sur 524. Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur
Pérols	33	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique
Prades-le-Lez	148	99,3 %	1 non-conformité. Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur
Saint-Brès	15	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique
Sussargues	12	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique
Villeneuve-lès-Maguelone	23	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique
TOTAL	882	99,4 %	

(1) l'ARS définit le nombre de contrôles à effectuer en fonction de la longueur du réseau et du nombre d'habitants.

Physico-chimique

	Nombre de contrôle (1)	% de conformité	Commentaires de l'ARS
Grabels	5	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité
Jacou – Le Crès - Vendargues	42	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité
Lattes	28	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité
Montferrier-sur-Lez	21	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité
Montpellier – Juvignac	388	99,5 %	2 non conformités. L'eau distribuée est de qualité satisfaisante.
Pérols	33	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité
Prades-le-Lez	144	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité
Saint-Brès	5	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité
Sussargues	7	0%	L'eau distribuée est non-conforme, mais ne présente pas de risque sanitaire pour la population
Villeneuve-lès-Maguelone	20	100 %	L'eau distribuée est de bonne qualité
TOTAL	693	98,7 %	

(1) l'ARS définit le nombre de contrôles à effectuer en fonction de la longueur du réseau et du nombre d'habitants.

Pour retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet www.occitanie.ars.sante.fr/eau-de-consommation-0 ou auprès de la délégation départementale de l'Hérault.

Autocontrôles

Détail des non-conformités bactériologiques et physico-chimiques de l'autocontrôle

Bactériologie

Dates	Paramètres non-conformes	Communes	Commentaires
09/03/2017	Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) = 1	Lattes	Auto-contrôle fait le 13/03/2017 (RAS) : conforme
21/06/2017	Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) = 1	Grabels	Auto-contrôle fait le 28/06/2017 (RAS) : conforme
06/07/2017	Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) = 91 Escherichia coli > 100	Montpellier	Auto-contrôle fait le 10/07/2017 (RAS) : conforme
20/12/2017	Bactéries coliformes	Lattes	Auto-contrôle fait le 27/12/2017 (RAS) : conforme

Physico-chimie

Pas de non-conformité physico-chimique relevée dans le cadre de l'autocontrôle.

Le cas de l'eau potable à Sussargues

L'alimentation en eau potable de Sussargues est amenée par deux forages dits « Garrigues basses ». Depuis plus de 20 ans, ces deux forages connaissent des problèmes de qualité. En effet dès 1993, des pesticides ont été détectés de façon récurrente dans les analyses réglementaires. Celles-ci mettent en évidence des teneurs en atrazine supérieures à la limite de qualité (0,1µg/l) sans toutefois jamais dépasser la valeur sanitaire admissible à 2 µg/L. L'eau distribuée est selon la réglementation en vigueur : « *non-conforme, mais ne présente pas de risque sanitaire pour la population* ».

Par ailleurs, l'aquifère dans lequel puisent ces deux forages apparaît comme déficitaire. En effet, depuis 2011, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse mène une étude pour la détermination des volumes relevables de la masse d'eau du bassin Castries-Sommières. Les premiers résultats indiquent que le volume de recharge annuel apparaît inférieur au volume de prélèvement annuel.

Pour ces raisons, la Régie des eaux et la Métropole de Montpellier, dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, ont organisé avec la commune de Sussargues une réunion publique le 7 octobre 2017 de présentation des **objectifs du projet de raccordement du réseau de distribution de Sussargues au captage de Fontbonne**.

Lors de la réunion publique a été présenté les enjeux du projet :

- Améliorer la distribution (pression)
- Stopper les prélèvements dans l'aquifère existant
- Dépolluer cette nappe et l'aquifère (menée par la métropole et SMGC)

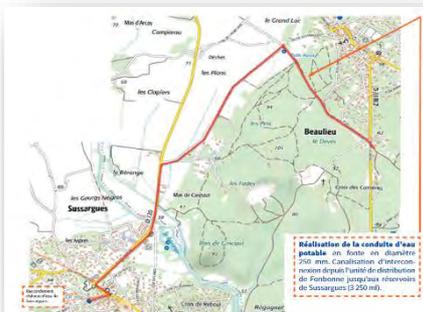
Et les travaux ont débuté courant novembre 2017 pour une fin programmée au mois de juillet 2018 :

- Réalisation d'une canalisation de 3,250 km
- Raccordement sur l'Unité de Distribution de Fontbonne dans le cadre d'un accord avec le syndicat de Garrigues Campagne
- Création d'une unité de surpression modulable de 80 à 140 m3/h d'ici à 2030

Pour rappel les 7 prélèvements à Sussargues dépassaient la limite de qualité concernant les contrôles Physico-chimie (pesticides, nitrates, plomb, ...).



Réunion publique à Sussargues en présence du directeur de la Régie des eaux, de la Présidente de la Régie des eaux Vice-présidente de la Métropole en charge du service public de l'eau et de l'assainissement et de la Maire de Sussargues



Promouvoir l'eau du robinet

La Régie des eaux a investi pour mettre à disposition gracieusement des collectivités une carafe en verre afin de promouvoir l'eau du robinet en tant que boisson auprès de leurs agents et de la population. Près de 1 000 carafes ont été distribuées en 2017. Il s'agit de valoriser l'eau du robinet en soulignant ses bienfaits : son excellente qualité, sa disponibilité en toute circonstance et son impact en faveur du développement durable. En effet, dans notre pays, l'accès à l'eau potable est devenu pour la plupart de nos concitoyens une évidence à tel point qu'on oublie parfois tous les bienfaits qu'elle procure !

L'eau du robinet fournie par la Régie des eaux provient essentiellement du captage de la source du Lez, eau d'excellente qualité et boire l'eau du robinet est un geste éco-citoyen.

L'eau du robinet ne nécessite pas d'emballage, en la consommant le volume de déchets produits est réduit. De plus, en consommant l'eau du robinet chacun contribue à réduire la consommation de carburant nécessaire à l'approvisionnement des magasins. Saviez-vous qu'une eau embouteillée parcourt en moyenne près de 300 km ? Enfin l'eau du robinet est très économique, autant de raison de boire l'eau du robinet.

La dureté de l'eau

La dureté de l'eau est liée à sa teneur en sels de calcium et de magnésium. Elle dépend de la nature géologique des sols. Les désagréments d'une eau dite "dure" (très calcaire - TH>30°F) sont uniquement d'ordre du confort (entartrage des tuyauteries et des appareils électroménagers).

En revanche, une eau douce (TH<8°F), associée à un pH acide, aura tendance à corroder les canalisations libérant ainsi des particules de métaux dans le réseau. On dira paradoxalement que nous sommes en présence d'une eau "agressive".

Les eaux souterraines (Lez et captages) sont des eaux dures. Pour tenir compte à la fois de l'intérêt de la consommation d'une eau dure (eau calcaire) pour la santé et des inconvénients liés à l'entartrage, il peut être recommandé l'utilisation d'adoucisseurs d'eau individuels, sachant que dans le cadre familial, il est conseillé au minimum d'alimenter le poste d'eau servant à la boisson et à la préparation des aliments par une eau non adoucie. Les adoucisseurs doivent être régulièrement entretenus pour prévenir un risque de prolifération bactérienne.

Boire l'eau du robinet

Préférer l'eau du robinet, c'est choisir un produit sûr. C'est également, faire un geste supplémentaire pour la planète en limitant la fabrication de bouteilles en plastique dont l'emploi présente de nombreux inconvénients :

- consommation de matières premières à usage éphémère ;
- circulation de camions pour le transport de l'eau sur des distances importantes ;
- coût élevé de l'élimination des emballages vides même en cas de recyclage.

L'exploitation au service de la performance

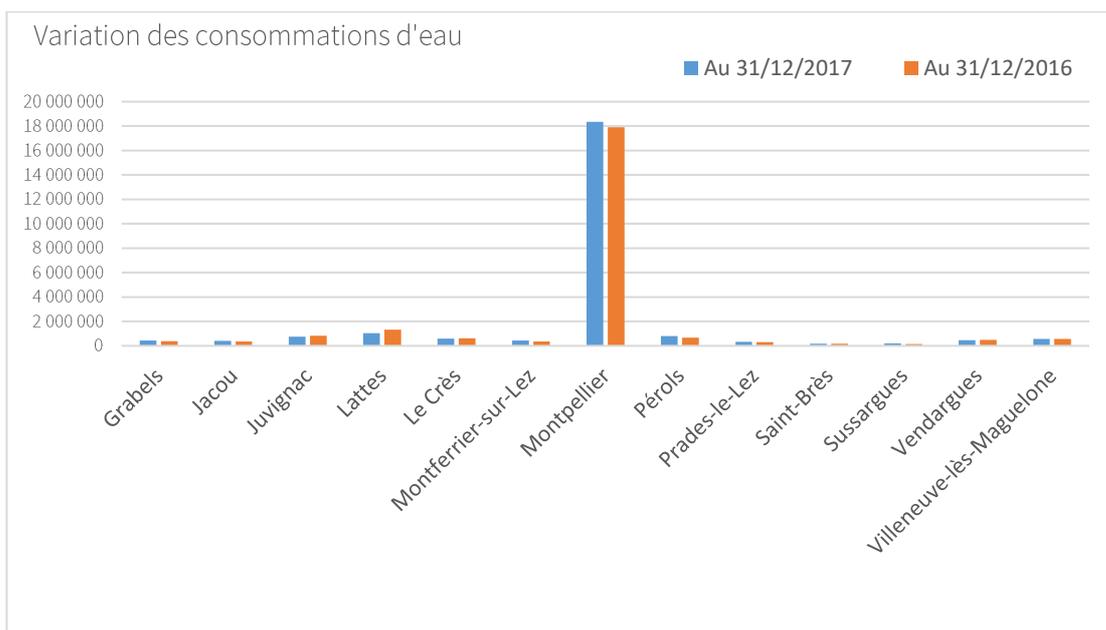
En 2017 la structuration de la Régie des eaux et la stabilisation de son fonctionnement ont été poursuivies. Les principaux évènements structurants ont concerné la mise en place d'un nouvel outil de supervision des ouvrages et des compteurs de sectorisation ; une étude de faisabilité de la mise en place de la télérelève sur le périmètre de la Régie ; le démarrage des travaux de raccordement de la commune de Sussargues au réseau du Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC).

En 2017 le renforcement du service de recherches de fuites et les investissements réalisés dans la sectorisation et la connaissance de notre réseau ont permis de constater une augmentation du nombre de réparation de fuites de près de 20 % par rapport à 2016. Cela a également permis d'augmenter le taux de renouvellement du linéaire des conduites de distribution (de 0.4 à près de 0.6 % du linéaire total) et de faire progresser le taux du rendement de réseau global de 1 % supplémentaire par rapport à celui de l'année 2016.

Les volumes consommés par commune

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	VARIATION N / N-1
Grabels	445 018	379 372	17%
Jacou	415 080	357 732	16%
Juvignac	750 126	824 106	-9%
Lattes	1 041 403	1 332 023	-22%
Le Crès	594 826	625 542	-5%
Montferrier-sur-Lez	431 487	362 154	19%
Montpellier	18 359 811	17 899 142	3%
Pérols	794 214	656 196	21%
Prades-le-Lez	340 083	307 773	10%
Saint-Brès	181 915	173 583	5%
Sussargues	194 895	154 612	26%
Vendargues	462 709	478 695	-3%
Villeneuve-lès-Maguelone	562 557	567 646	-1%
TOTAL	24 574 124	24 118 576	2%

Il s'agit des volumes consommés en 2017 par commune, ramenés sur l'année civile soit 365 jours.



Quant aux volumes facturés par commune (tableau ci-dessous) la relève ayant été décalée dans le temps, la période de consommation a pu excéder ponctuellement 12 mois d'où des volumes facturés supérieurs aux volumes consommés ramenés sur 365 jours. Des volumes facturés au titre de 2016 sont comptabilisés dans les volumes assujettis de 2017 car ils ont été relevés au début de l'année 2017.

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	VARIATION N / N-1
Grabels	603 451	414 950	45%
Jacou	556 167	436 514	27%
Juvignac	834 363	789 424	6%
Lattes	1 502 119	1 213 929	24%
Le Crès	656 033	535 353	23%
Montferrier-sur-Lez	462 980	392 727	18%
Montpellier	15 960 820	17 302 451	-8%
Pérols	871 438	724 294	20%
Prades-le-Lez	385 702	339 265	14%
Saint-Brès	186 299	199 304	-7%
Sussargues	181 887	186 143	-2%
Vendargues	514 128	433 917	18%
Villeneuve-lès-Maguelone	828 817	660 512	25%
TOTAL	23 544 204	23 628 783	0%

La recherche de fuites, clé de voûte du taux de rendement

Sur le territoire de la Régie, l'âge des canalisations est en moyenne peu élevé du fait du développement récent de la Métropole. Toutefois dans certains secteurs les conduites sont beaucoup plus anciennes. La Régie des eaux entend a minima répondre aux préconisations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (7 km/an de réseau renouvelé soit à 0,6 %). A ce titre, la Régie a renouvelé près de 8 km de réseau en 2017 et a pour objectif de passer de 0,7 à 0,9 % du taux de renouvellement annuel de son réseau dès 2020.

La recherche de fuites permet d'améliorer la performance du réseau d'eau potable et contribue à la préservation de la ressource en eau. A la Régie des Eaux, une équipe d'opérateurs expérimentés se consacre à la réduction des fuites en inspectant judicieusement une partie du linéaire de réseaux sur chaque commune. Tous maîtrisent les moyens de détection et de recherche de fuite performants et adaptés aux besoins des secteurs de Montpellier Méditerranée Métropole.

Ces techniques permettent :

- Soit de mesurer les bruits issus du réseau. En effet, la fuite est un écoulement continu de l'eau à travers un orifice qui génère un bruit permanent se propageant dans les canalisations.
- Soit de détecter un gaz traceur introduit dans le réseau. En effet, en présence d'une fuite, il s'échappe de la conduite et remonte à la surface en traversant le sol.

La sensibilité et l'application de chacune de ces techniques sont complémentaires. Une fuite peut être captée à une distance variant de quelques dizaines à quelques centaines de mètres selon les équipements et les conditions (matériaux de la conduite, débit, diamètre, bruit parasite...). Ainsi, utilisés conjointement, ces moyens de détections de fuite permettent de cibler les efforts de recherche sur les zones sensibles :

Sectorisation : Cette technique permet d'identifier le niveau des volumes de fuites des différentes zones du réseau. Elle est essentielle pour engager efficacement les actions de réduction des fuites.

Pré-localisation acoustique : Des capteurs de bruit peuvent être installés en contact direct soit avec la canalisation (accéléromètre aimanté) soit avec l'eau (hydrophone), de manière permanente (utilisation en poste fixe) ou régulièrement déplacés (utilisation mobile).

Ecoute directe : Les bruits sont captés à l'aide d'un accéléromètre aimanté régulièrement déplacé sur la canalisation. L'écoute est également réalisée sur les points d'accès de la conduite (carrés de manœuvre des vannes, poteaux incendie...) afin de détecter les niveaux sonores les plus importants.

Ecoute au sol : La localisation de la fuite est affinée par des écoutes rapprochées sur le sol.

Corrélation acoustique : Deux capteurs sont positionnés sur des points d'accès du réseau de part et d'autre de la fuite. La position du bruit identifié sera déterminée par sa vitesse et son temps de propagation entre les capteurs.

Gaz traceur : Un gaz traceur, plus léger que l'air et inerte vis-à-vis de l'eau, est introduit dans le réseau. Il se dissout sous la pression de l'eau qui le transporte dans le réseau. En présence d'une fuite, il s'échappera et pourra alors être détecté en surface à l'aide d'une sonde aspiratrice mesurant en continu sa concentration.

Une fois la fuite identifiée, une équipe de travaux sur réseaux intervient pour la réparer. La bonne connaissance du réseau, ainsi que l'organisation optimisée des services permettent de :

- Détecter efficacement les fuites,
- Avoir une réactivité d'intervention de réparation,
- Arbitrer les urgences de réparations pour minimiser les pertes en eau,
- Informer les usagers pour limiter la nuisance des interventions et des coupures d'eau associées.



Chercheurs de fuites

Taux des interruptions de service non programmées

3,09 en 2017	Contre 1,58 en 2016	234 fuites sur 558 ont été réparées en urgence
--------------	---------------------	--

Le mode de calcul a été précisé par rapport au mode de calcul de l'année 2016. En effet, cet indicateur utilise désormais le jour de la détection de la fuite avec le jour de réparation. Les fuites réparées en urgence (sans information préalable – pas de temps matériel pour informer tous les usagers) sont celles dont le délai de réparation est de 0 jour.

Ainsi, en 2016, 118 fuites sur 466 réparées en urgence (25%) et en 2017, 234 fuites sur 558 ont été réparées en urgence (42%).

A noter que ce mode de calcul peut être pénalisant dans le cas d'une réactivité importante sur les fuites non urgentes. En effet la réactivité des services pour réparer les fuites et donc préserver la ressource peut induire des coupures sans pouvoir préalablement prévenir les usagers.

Branchements en plomb

Bien que les rapports annuels des délégataires (RADS) de 2015 indiquaient qu'il ne restait plus de branchements plomb sur les communes de Prades-le-Lez, Jacou/Le Crès/Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone et Lattes/Pérols, 6 branchements plomb ont été renouvelés sur ces deux dernières communes. Ainsi, une valeur négative apparaît mais n'est pas comptabilisée dans le total des branchements plomb. La Régie des eaux continuera à remplacer les branchements en plomb lors des travaux engagés.

	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
TOTAL RESTANT	549	588	-7%
Montpellier / Juvignac	531	563	-6%
Prades le Lez	0	0	0%
Grabels	15	17	-12%
Montferrier / Saint Brès / Sussargues	3	8	-63%
Jacou / Le Crès / Vendargues	0	0	0%
Villeneuve-lès-Maguelone	-2	0	0%
Lattes / Pérols	-4	0	0%

Le taux de renouvellement du linéaire

Un plan de renouvellement des conduites et des branchements a été élaboré en début d'année en concertation avec les services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole de Montpellier et ajusté tout au long de l'année pour tenir compte notamment des programmes de voirie territoriaux ainsi que des urgences d'exploitation.

Le taux de réalisation (0,54%) est proche de l'objectif fixé par l'autorité organisatrice (0,6%) et est en augmentation de 34% entre 2016 et 2017. Pour expliquer cet écart, certaines opérations ont été reportées sur l'année 2018 pour des raisons multiples (études non finalisées, programmes voirie décalés, avancement des autres gestionnaires retardé) et le linéaire total de canalisations a été mis à jour entre 2016 et 2017 (40 km en plus).

Près de 7 400 mètres de réseau ont été renforcés ou créés pour répondre aux nouveaux besoins pour améliorer le fonctionnement du réseau actuel.

Recherche de fuites : linéaire inspecté

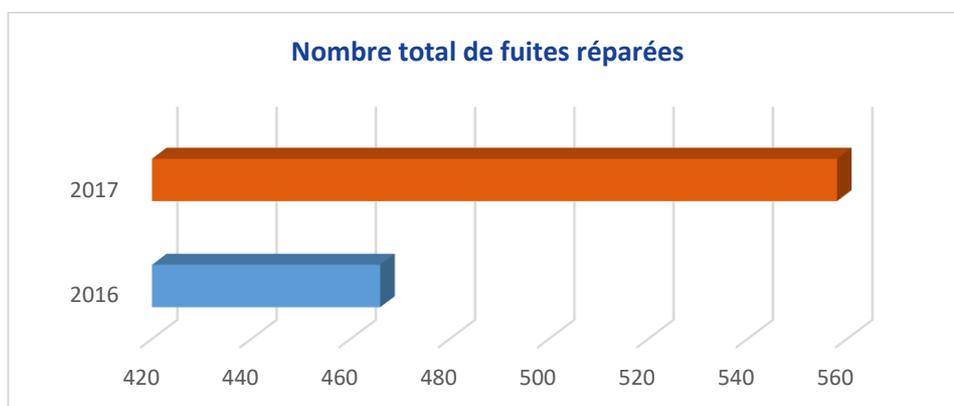
Afin de se rapprocher de l'objectif d'un taux d'inspection de 50 % / an, un troisième chercheur de fuites a été recruté en 2017 (01/07).

	LINÉAIRE TOTAL km	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
TOTAL	1 296,425 km	439,077 km	392,529 km	12%
<i>Taux d'inspection réseau</i>		33,9%	30,3%	/

Par ailleurs, la refonte du suivi des compteurs de sectorisation a bien été engagée au cours de cette année. Celle-ci contribuera encore à l'amélioration de la réactivité des recherches de fuites en cas de constatations des dérives des débits de nuit.

Réparation sur réseau

Le nombre de réparations de fuites a fortement progressé en 2017, c'est dû notamment à une augmentation du nombre de fuites liées à la période de sécheresse et d'absence de pluies de juin à septembre, phénomène ayant entraîné la contraction des sols avec un impact direct sur les réseaux et branchements.



Le nombre de réparations de fuites a fortement augmenté en 2017 : 558 contre 466 en 2016.

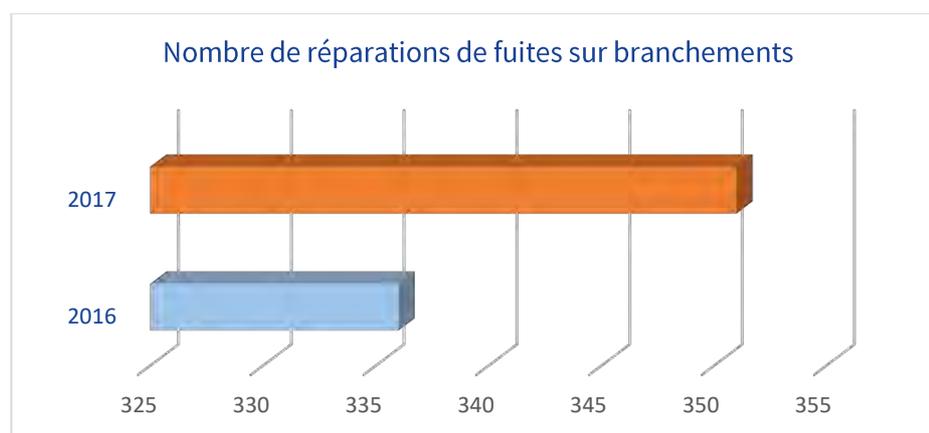
	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Nombre total de fuites réparées	558	466	20%
Nombre de réparations de fuites sur conduites	193	117	65%
Grabels	2	1	100%
Jacou	2	4	-50%
Le Crès	10	7	43%
Vendargues	2	3	-33%
Lattes	8	2	300%
Pérols	14	6	133%
Montferrier-sur-Lez	12	8	50%
Montpellier	128	65	97%
Juvignac	2	8	-75%
Prades-le-Lez	0	5	-100%
Saint-Brès	1	1	0%
Sussargues	3	1	200%
Villeneuve-lès-Maguelone	9	6	50%

La majorité des réparations de fuites a été logiquement réalisée sur la ville de Montpellier. Il est à noter que les fuites identifiées ont concerné à plus de 60 % les branchements individuels et

notamment sur la commune de Pérols dont les matériaux (majoritairement PEHD basse densité) sont sensibles au bioxyde de chlore. Démarré au début de l'année 2016, la Régie a privilégié (sauf cas spécifique) le renouvellement systématique des branchements faisant l'objet de fuite à la réparation.

Réparation sur les branchements

La Régie a poursuivi son programme de renouvellements de branchements « en masse » pour anticiper ces incidents mais également pour tenir compte des programmes voirie territoriaux.



	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Nombre total de réparations de fuites sur branchements	351	336	4%
Grabels	26	12	117%
Jacou	6	9	-33%
Le Crès	27	21	29%
Vendargues	5	11	-55%
Lattes	19	30	-37%
Pérols	27	37	-27%
Montferrier-sur-Lez	14	12	17%
Montpellier	169	127	33%
Juvignac	14	23	-39%
Prades-le-Lez	16	14	14%
Saint-Brès	7	15	-53%
Sussargues	9	5	80%
Villeneuve-lès-Maguelone	12	20	-40%

Réparation sur les équipements

	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Nombre total de réparations de fuites sur équipements	14	13	8%
Dont Grabels	1	1	0%
Dont Jacou	1	0	/
Dont Le Crès	1	1	0%
Dont Vendargues	0	0	/
Dont Lattes	0	0	/
Dont Pérols	1	2	-50%
Dont Montferrier-sur-Lez	2	2	0%
Dont Montpellier	6	4	50%
Dont Juvignac	0	1	-100%
Dont Prades-le-Lez	1	0	/
Dont Saint-Brès	0	1	-100%
Dont Sussargues	0	0	/
Dont Villeneuve-lès-Maguelone	1	1	0%

Taux de rendement

Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. La Régie des eaux et la Métropole de Montpellier, autorité organisatrice se sont fixé comme objectif un taux de rendement de 85 % d'ici à 2020.

Indice linéaire de perte de réseau

	VALEUR 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	7,96	12,17	-35%
Jacou	7,23	10,47	-31%
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	4,77	5,75	-17%
Pérols			
Montferrier	6,46	12,21	-47%
Montpellier	8,50	8,27	3%
Juvignac			

Prades	10,50	10,44	1%
Saint-Brès	7,85	9,37	-16%
Sussargues	3,06	0,47	556%
Villeneuve-lès-Maguelone	14,31	13,94	3%
GLOBAL	12,93	13,33	-3%

Les bons résultats observés sont le fruit cumulé de l'amélioration du rendement de réseau ainsi que de la mise à jour des linéaires de réseaux de distribution via l'extraction du SIG (nombreuses mises à jour en 2017).

Indice linéaire de volumes non comptés

Ces volumes sont aujourd'hui estimés faute de méthodes de détermination précises. Ils sont estimés en fonction des volumes consommés (% moyen du volume total).

	VALEUR 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	/	/	/
Jacou			
Le Crès	1,50	1,50	0,3%
Vendargues			
Lattes	1,41	1,40	0,3%
Pérois			
Montferrier	/	/	/
Montpellier	1,69	1,69	0,3%
Juvignac			
Prades	0,65	0,64	0,3%
Saint-Brès	/	/	/
Sussargues	/	/	/
Villeneuve-lès-Maguelone	1,74	1,74	0,3%
GLOBAL	1,43	1,42	0,3%

Ventes et achats d'eau convention

Volumes achetés

Suite à la baisse régulière du niveau de la nappe des sources du Lez, l'appoint BRL sur l'usine Arago a été mis en service le 29 août. Il s'est prolongé jusqu'au 06 novembre 2017 en l'absence de pluies durant cette période.

Les volumes des autres achats d'eau sont en baisse de 7,7 % par rapport à la même période 2016. A noter que l'utilisation d'eau de BRL sur l'usine du Crès a été maintenue pour l'année 2017 dans le cadre de la prolongation de la convention d'achat d'eau pour un an.

	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
BRL Usine Arago - Montpellier	1 277 210	55 940	2183%
BRL - Le Crès	429 422	441 664	-3%
SAUR - Lattes	1 276 436	1 384 734	-8%
SAUR - Pérois	993 275	1 097 738	-10%
TOTAL	3 976 343	2 980 076	33%



Volumes vendus

Le volume vendu à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour cette période 2017 est en augmentation de 7 % par rapport à la même période 2016 du fait de l'augmentation des consommations dues à la longue période de sécheresse observée en 2017.

Les autres ventes sont elles aussi en augmentation, notamment celle pour la commune de Saint-Aunès.

	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
CCGPSL	2 344 150	2 192 630	7%
SAUR (POA)	66 478	65 187	2%
COMMUNE DE SAINT AUNES	264 173	232 071	14%
TOTAL	2 674 801	2 489 888	7%

Préservation de la ressource : restitution au Lez

Dans le cadre de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) pour l'exploitation de la source du Lez du 5 juin 1981, le débit restitué au fleuve Lez devrait être maintenu à minima à 160 l/s pour la sauvegarde des intérêts généraux. Suite à l'étude volumes prélevables sur le Lez, il a été montré que ce débit était inférieur au débit biologique nécessaire à sauvegarder la faune du Lez. Fin 2015, des travaux ont été réalisés afin d'augmenter dans un premier temps ce débit de restitution à 180 l/s en attendant d'être en capacité technique pour fournir le débit biologique de 230 l/s. Des études sont en cours pour mettre en place courant de l'année 2018 ce débit en fonction des périodes d'été du Lez.

Les grands travaux pour rénover et entretenir le patrimoine

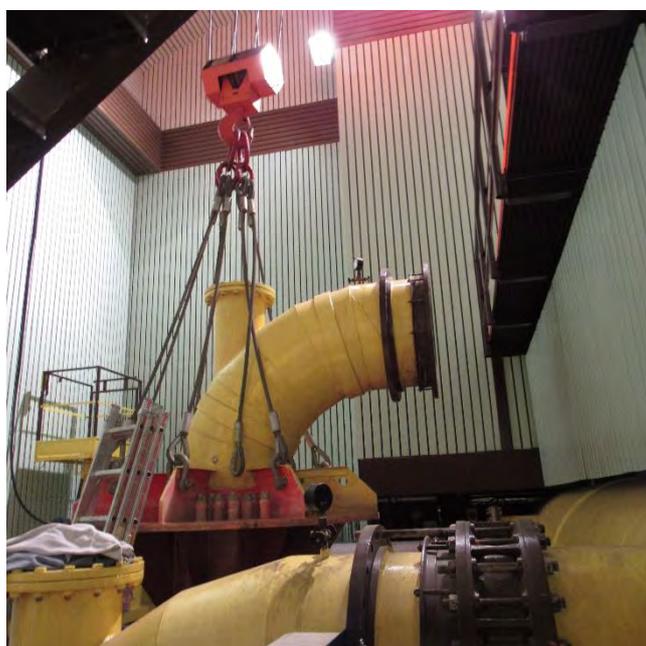
Le taux de réalisation des investissements est légèrement au-dessous de l'objectif fixé. Cet écart s'explique par le retard de certaines études (réhabilitations des réservoirs, Etage 105, ...) qui ont décalé les travaux correspondants. Ces investissements représentent tout de même plus de 14 millions d'euros (9 millions d'euros de réalisés et 5 millions d'euros engagés).

Le changement de pompes à l'usine de captage

La station de pompage Jacques Avias, située aux sources du Lez, fonctionne par l'utilisation de groupes immergés de pompes spécialement conçues et produites pour cette utilisation. Chaque groupe de pompage est composé de 2 pompes en série. Chaque groupe est installé dans l'un des trois puits principaux de la station.

Afin d'assurer la continuité du service, dans le cadre de l'entretien préventif, la Régie des eaux a organisé le remplacement en novembre 2017 d'un des trois ensembles à destination du puits n°1, installé en 2003.

La station de captage Jacques Avias :



Dans le cadre de la DUP, l'autorisation de prélever est de 1 700 litres d'eau par seconde maximum ;

Chaque pompe pèse 1 tonne ;

Chaque puits est équipé de deux pompes montées en série.

700 000 € investit pour le changement de pompe



Le renouvellement des pompes s'effectue en moyenne tous les 12 ans. En 2017 ce sont les pompes du puits n° 1 qui ont été changées. L'ensemble de l'opération qui comprend la réalisation des nouvelles pompes est de 52 semaines. Ces dernières étant fabriquées spécialement pour l'usine, elles viennent d'Allemagne.

Les premières images du film : l'arrivée de la nouvelle pompe.

Dans le cadre de ses actions pédagogiques à destination du public un film, a été réalisé par la Régie des eaux retraçant cette aventure industrielle que représente ce changement de pompes.



Le film sur le changement de pompes réalisé fin 2017

Un programme d'investissement sans précédent



Le programme pluriannuel d'investissement de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole témoigne d'un niveau d'engagement important et de la volonté de l'entreprise publique d'assurer un service de l'eau performant et innovant dans un contexte de changement climatique, où il s'agit pour la Régie de réaliser d'ici à 2030 le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable avec comme point d'orgue, la construction de la nouvelle usine de potabilisation sur le site de Valedeau, tout en augmentant le taux de rendement du réseau et en maintenant un prix de l'eau transparent et maîtrisé.

Dans le cadre du Programme pluriannuel d'investissement qui représente plus de 130 M € d'ici à 2030, la Régie des eaux a lancé en 2017 une consultation en vue de conclure un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable sur la commune de Montpellier.

Conduites et branchements pour plus de 4 M € d'investissement

La majorité de ces renouvellements a été effectuée dans le cadre de remplacement de réseaux vétustes présentant de nombreuses réparations de fuites afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'eau. Le reste des travaux a été réalisé dans le cadre de travaux préalables à des travaux de voirie.

Communes	Adresse	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
Montpellier	Rue Marcellin Albert et Rue Breton	100 mm	Fonte	171 ml	30	110 000,00
Montpellier	Rue des Avelaniers	100 mm	Fonte	150 ml	16	82 000,00
Montpellier	Rue Chamayou	100 mm	Fonte	85 ml	0	58 000,00
Montpellier	Rue Clémentville	150 mm	Fonte	220 ml	10	120 000,00
Montpellier	Chemin du réservoir de Montmaur	250 mm	Fonte	187 ml	8	121 000,00
	Impasse Bois Joli	60 mm		50 ml	3	
Montpellier	Rue Saint Cléophas	300 mm	Fonte	268 ml	14	235 000,00
		100 mm		32 ml		
		150 mm		6 ml		
Montpellier	Rue Alfred de Musset	100 mm	Fonte	444 ml	2	120 000,00
Montpellier	Grand Rue Jean Moulin	250 mm	PEHD	130 ml	22	450 000,00
Montpellier	Rue Renoncules	100 mm	Fonte	376 ml	13	147 000,00
Grabels	Chemin de la Rivière	50 mm	PEHD	85 ml	2	20 000,00
Lattes	Rue des Lauriers Amande	80 mm	Fonte	45 ml	3	17 000,00

Communes	Adresse	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
Le Crès	Avenue du Languedoc	150 mm	Fonte	300 ml	25	216 000,00
Le Crès	Avenue du Pont Trinquat Avenue Méditerranée (1 ^{ère} partie)	100 mm	Fonte	93 ml	15	512 000,00
		150 mm		215 ml		
		200 mm		540 ml		
Le Crès	Avenue Méditerranée Unterscheisschem (2 ^{ème} partie)*	100 mm	Fonte	66 ml	précisé une fois les travaux terminés	430 000,00
		150 mm		324 ml		
		200 mm		540 ml		
Le Crès	Rue des Pics Verts *	150 mm	Fonte	225 ml	précisé une fois les travaux terminés	137 000,00
Pérols	Rue de la Guette	80 mm	Fonte	135 ml	20	64 000,00
Pérols	Avenue Marcel Pagnol	80 mm	Fonte	42 ml	36	732 000,00
		100 mm		80 ml		
		150 mm		30 ml		
		250 mm		125 ml		
		400 mm		420 ml		
Pérols	Avenue Pasteur *	100 mm	Fonte	860 ml	précisé une fois les travaux terminés	320 000,00
		150 mm		16 ml		
Juvignac	Rue Ravel	100 mm	Fonte	350 ml	0	141 000,00
Juvignac	Rue Berlioz – Place Chabrier	100 mm	Fonte	196 ml	0	63 000,00
Villeneuve	Rue de la Brèche	80 mm	Fonte	86 ml	14	56 000,00
Villeneuve	Rue des Mères	125 mm	Fonte	144 ml	18	40 000,00
TOTAL	/	/	/	7 036 ml	251	4 191 000,00



Chantier avenue Marcel-Pagnol à Pérols

Réseaux (extensions, renforcements)

Communes	Adresses	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
Les	min Saint Pierre	60 mm	Fonte	450 ml	4	64 000,00
Les	du Trident	60 mm	Fonte	65 ml	9	42 000,00
TOTAL		/	/	515 ml	13	106 000,00

Branchements

Communes	Adresses	Nombre	Montant €HT
Montpellier	Impasse des Picholines	12	21 000,00
Montpellier	Rue Marie Andrée Ampère	44	99 000,00
Jacou	Rue des Violettes + Tournesol	39	93 000,00
Le Crès	Rue du Maquis	8	43 000,00
	Rue des Quatre Vents	4	
	Rue du Genévrier	3	
	Rue du Puech Cabrier	1	
	Rue du Pic Saint-Loup	11	
Montferrier / Lez	Chemin du Mas de l'Huile	9	17 000,00
Montferrier / Lez	Impasse des Cardonilles	8	15 000,00
Montferrier / Lez	Les avants de Devèze	12	20 000,00
Pérols	Rue Bonadona	25	78 000,00
Juvignac	Avenue des Hauts de Fontcaude	4	11 000,00
TOTAL	/	180	397 000,00

Ces renouvellements de branchements ont été effectués préalablement à des travaux de réfection de voirie métropolitains afin d'éviter des interventions futures qui détérioreraient les nouveaux revêtements ou suite à des réparations de fuites sur ces ouvrages devenues trop nombreuses.

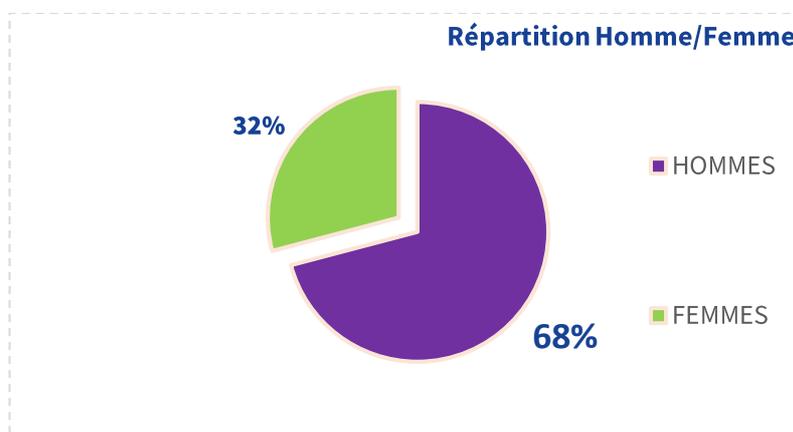
Par ailleurs, d'autres renouvellements de branchements ponctuels ont été effectués dans le cadre de réparation de fuites dans le but de réduire les interventions sur un même branchement. Cette disposition a été systématisée au cours de l'année 2016 et poursuivie en 2017.

Une équipe compétente et expérimentée

Les effectifs de la Régie des eaux : 90 femmes et hommes assurent le fonctionnement de la Régie des eaux.

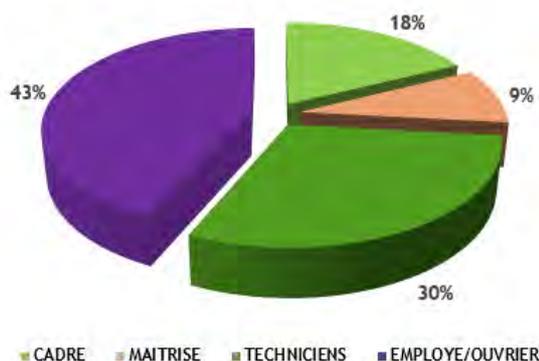
La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole s'est dotée d'indicateurs pour mesurer la performance de ses politiques RH. Ces objectifs se mesurent par l'établissement d'indicateurs sociaux (formation, égalité professionnelle, handicap, sécurité au travail) et par des actions spécifiques de prévention à la santé notamment.

La Régie des eaux réunit des salariés employés sous contrat privé et des agents issus de la Fonction publique, détachés de leur administration d'origine. Au 31 décembre 2017, l'effectif total s'élève à 90 personnes (29 femmes et 61 hommes) soit 89,6 ETP (hors apprenti).



La Régie des eaux est une entreprise industrielle dont l'essentiel de l'activité est la production, la distribution, la maintenance, l'ingénierie et les travaux, d'où la forte représentation de techniciens.

	CADRE MAITRISE TECHNICIENS EMPLOYE/OUVRIER				
TOTAL	16	8	27	40	s/TOTAL
H	8	6	18	29	61
F	8	2	9	10	29



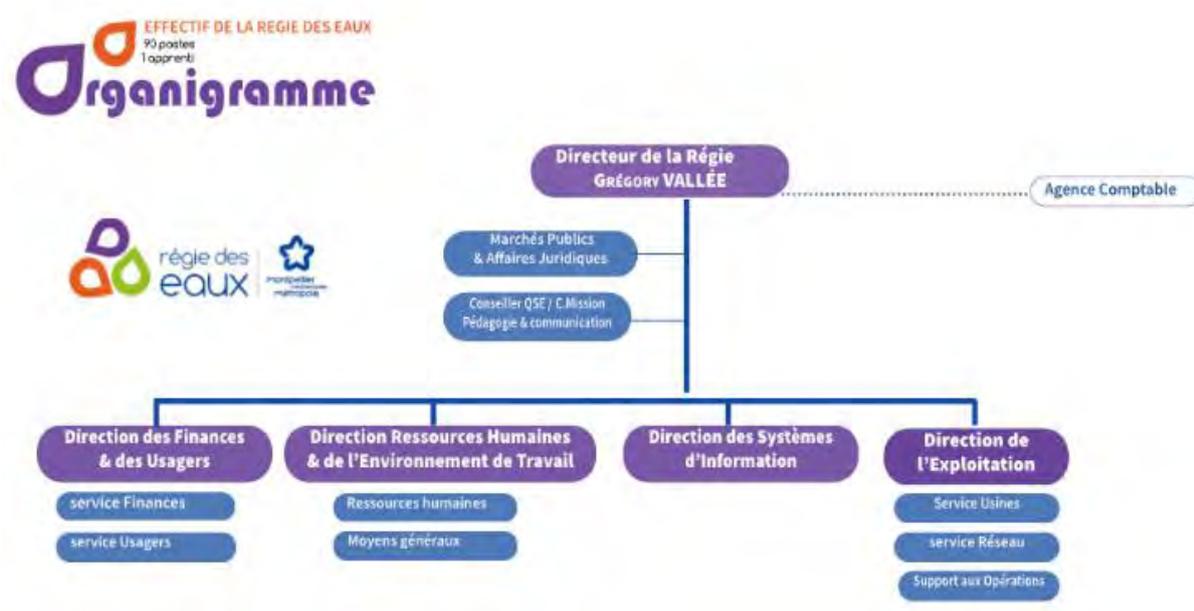
Production : du responsable des usines aux électromécaniciens, les personnels assurent le bon fonctionnement de la production d'eau potable : analyses, contrôle des filtres, régulation des débits et garantie de la qualité de l'eau... Ils participent pleinement à la production de l'eau du robinet, depuis l'usine Arago, ils organisent et surveillent le bon fonctionnement des installations de captage et de potabilisation et contrôlent les ouvrages de stockages (réservoirs et châteaux d'eaux).

Distribution : les agents de distribution d'eau potable assurent le bon fonctionnement des canalisations et des branchements afin que l'utilisateur bénéficie d'une eau de qualité, à la bonne pression. Ils gèrent et entretiennent l'ensemble du réseau de distribution d'eau. En cas de rupture de canalisation, ils doivent intervenir de jour comme de nuit et sont chargés de l'information du public lorsque les travaux effectués sur le réseau nécessitent un arrêt d'eau. Ils assurent également le branchement chez les usagers c'est à dire la pose de nouveaux compteurs.

Supports aux opérations : maillon indispensable, ces équipes rendent possible la gestion du service et contribuent à sa performance. La réduction des volumes de pertes en eau sur le réseau représente, pour la Régie, un enjeu majeur. Ici sont programmées la mise en œuvre de travaux de renouvellement (gestion des réseaux et modélisation), les recherches de fuites, la sectorisation le réseau en sous-réseaux isolables les uns des autres pour un meilleur suivi des volumes distribués. Enfin ce service informatise les plans des réseaux permettant de centraliser l'information sur un serveur de données S.I.G. et d'améliorer la connaissance du patrimoine.

Services supports : ces services regroupent les Marchés publics et affaires juridiques, la direction des finances et des relations abonnés & usagers, les ressources humaines et l'environnement de travail (DRHET) ; les actions pédagogiques et de communication ; l'ensemble des fonctions liées aux labélisations (QSE) et à la sécurité au travail ; les services en charge de la maintenance et du développement des systèmes d'information (DSI) de la Régie des eaux.

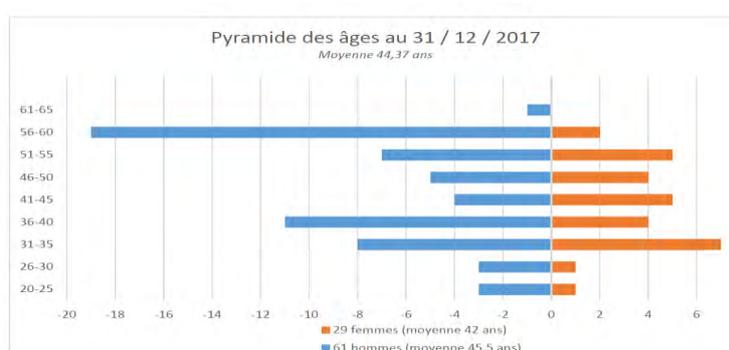
Enfin, l'Agence Comptable contrôle les comptes de la Régie des eaux. Elle ne juge pas des choix budgétaires mais s'assure de la régularité des dépenses et des recettes.



Au cours de l'année 2017, plusieurs modifications ont été apportées à l'organisation de la Régie des Eaux :

- Création du « Service Marchés Publics et Affaires Juridiques », anciennement « Service Administratif », rattaché directement au Directeur de la Régie ;
- Redéploiement du « Service Moyens Généraux », auparavant au sein du « Service Administratif », à la « Direction des Ressources Humaines et de l'Environnement de Travail » ;
- Création de la « Direction Finances et Usagers », anciennement « Direction Administrative et Financière » ;

Pyramide des âges par genre au 31 décembre 2017



En 2017, la Régie des eaux a fêté son premier départ à la retraite. A l'appui notamment de la pyramide des âges, la Régie des eaux peut anticiper ses besoins de recrutement futurs et encourager les évolutions de carrière dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Un projet d'entreprise

Actions	Description
Respect des règles des travailleurs en situation de handicap	Avec 7,2% de salariés en situation de handicap, la Régie des eaux remplit pleinement l'obligation d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap. Pour rappel tout employeur occupant au moins 20 salariés, doit employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6% de son effectif salarié.
Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	La Régie des eaux s'engage progressivement à mettre en place la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, outil qui sert à l'anticipation et la planification de la stratégie de l'entreprise, ainsi que l'évaluation des compétences nécessaires à la réalisation du projet d'entreprise.

Les outils collaboratifs

La mise en place de ces outils de communication interne permet à tous les agents de consulter les documents RH de déposer leurs demandes de congés dématérialisées. Le journal interne et les visites des usines contribuent à développer l'attachement des agents à la Régie publique de l'eau.



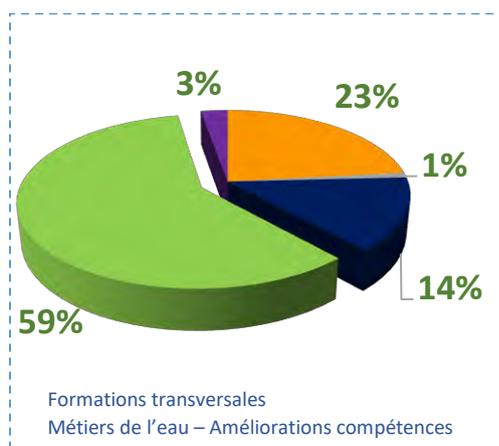
L'intranet et le Journal interne

Sensibiliser et former les salariés

La Régie des eaux a mis en place un plan de formation sur les pratiques professionnelles et la lutte contre les accidents. Dans le cadre du plan de formation les agents concernés ont passé le certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés.

Actions	Description
Formation	77 agents
Dont les formations pour lutter contre les accidents du travail	Aucun accident du travail

En 2017, une majorité d'agents sont passés en formation. Pour un effectif de 90 personnes, 36 ont été formées et ont obtenu le certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés (CATEC). Cette formation concerne les agents qui peuvent être amenés à intervenir dans les tunnels, espaces souterrains pour inspecter les infrastructures, réaliser des manœuvres d'exploitation, réaliser ou faire réaliser de la maintenance.



Formation CATEC, Arago mars 2017

Les relations avec les instances représentatives du personnel

Au-delà des obligations légales, la Régie des eaux s'emploie à développer et entretenir le dialogue social dans le cadre de la délégation unique du personnel.

séances	CUMUL
CHSCT	4
CE	6
DP	6

GEFLUC

Dans le cadre des actions de prévention menées pour la santé des salariés, **la Régie des eaux a adhéré au groupement des entreprises françaises dans la lutte contre le cancer**. La mission principale du GEFLUC est d'intensifier la prévention et l'information sur les dépistages des cancers. Plusieurs séances d'information et de sensibilisation à la prévention des cancers sur le tabagisme passif et actif au travail ont été organisées. L'association a ainsi accompagné les collaborateurs de la Régie dans leur sevrage, dans le cadre d'un « plan anti-tabac » individuel. Le CHSCT, consulté sur le sujet a émis un avis unanimement favorable à cette adhésion.

Foot-salle sous les couleurs de la Régie des eaux

Des salariés de la Régie ont constitué une équipe de foot mixte qui participe au tournoi qui a lieu tout au long de l'année un soir en semaine pour une formule matchs où s'affrontent des équipes constituées au sein de collectivités (Ville de Montpellier; Métropole) ou d'entreprises présentes sur le territoire. Pour sa première participation l'équipe de la Régie a obtenu le prix du fairplay.

Marathon de Montpellier

Participation d'une équipe à la compétition de Relais au Marathon de Montpellier sous la bannière « Régie des eaux ». Le marathon de Montpellier, évènement sportif majeur de la Métropole, a eu lieu en 2017 le dimanche 19 mars. Depuis la création de la Régie des eaux, le conseil d'administration vote la prise en charge du coût des inscriptions pour le marathon en relais, par équipe de 6 salariés au maximum. Cet engagement contribue à développer l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à la Régie autour d'un évènement sportif et collectif porteur de valeurs d'entraide, de solidarité et d'effort.



Opérateurs publics et coopération

La Régie s'inscrit dans une démarche de coopération et de mutualisation avec d'autres opérateurs publics en France et en Europe.

France Eau Publique

La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a renouvelé, en 2017, son adhésion à France Eau publique, association qui regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et engagés dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.



Novembre 2017, Bayonne

L'Assemblée Générale de France Eau Publique s'est tenue le 8 novembre 2017 à Bayonne. Elle a constaté une croissance du réseau FEP multipliée par 5 en 5 ans, et l'arrivée de 12 nouveaux adhérents en 2017. Les membres de FEP ont confirmé leur engagement à renforcer les mutualisations opérationnelles et la promotion extérieure de la gestion publique. Le directeur de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a représenté la Régie à cette Assemblée Générale et a participé aux réunions du comité de pilotage.

Aqua Publica Europea



La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a renouvelé en 2017 son adhésion à APE.

APE est un lieu d'échanges et de reconnaissance des expériences de gestion publique et un atout pour reprendre progressivement en mains la gestion territoriale et sociale de l'eau. La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a rejoint fin 2016 Aqua publica Europea (APE). Cette association européenne créée en 2008 regroupe des opérateurs clairement favorables à la gestion publique de l'eau, bien commun. Gestion responsable, efficace, solidaire et durable. En 2017 le directeur et le vice-président du Conseil d'administration représentaient la Régie des eaux à l'Assemblée Générale annuelle d'APE, qui a eu lieu à Bruxelles

La Régie affiche son attachement à la promotion de la gestion publique de l'eau. Elle profite également d'un réseau d'échange comme le souligne un membre du conseil d'administration : « *Aucune Régie n'est semblable à une autre du fait des conditions d'accès aux ressources en eau, des types de territoires à desservir, de l'histoire même de la mise en place des services d'eau. L'association des opérateurs publics Aqua Publica Europea permet de partager les expériences des uns ou des autres, non pas pour en copier des recettes ou pour appliquer un modèle standard, mais pour apprendre des manières de voir un problème technique, ou de résoudre une question* ».

Les engagements de la Régie des eaux comme membre de FEP et d'APE :

- Favoriser la transparence
- Faire entendre la voix des opérateurs publics
- Faciliter l'échange des meilleures pratiques
- Développer la coopération technologique et améliorer les performances industrielles



L'eau au juste prix

Un prix de l'eau maîtrisé

Depuis 2016, avec la création de la Régie des eaux, la Métropole de Montpellier a décidé la baisse du prix hors taxe de l'eau potable de 10% dans les treize communes sous gestion publique. En 2017 le prix de l'eau n'a pas augmenté pour la part eau potable permettant aux 75 000 abonnés de conserver leur pouvoir d'achat en tant qu'usagers. Ceci montre que la gestion publique du service de l'eau, en Régie, est efficace.

Les grands principes de la facturation de l'eau potable :

- Elle est assise sur le volume d'eau consommé
- Dans le cadre de la gestion publique directe, la facturation est de la responsabilité de la Régie des eaux

Le principe « l'eau paie l'eau » : la Régie des Eaux dispose d'un budget autonome. Les recettes perçues auprès des usagers doivent équilibrer les dépenses du budget de la Régie. Le principe « pollueur payeur », est défini en France par le Code de l'Environnement (L110-1, II, 3°) : « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur. ».

La tarification et ses modalités en vigueur sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. La facture émise à terme échu est établie tous les 6 mois et comporte une part fixe (abonnement 18€/an) et une part variable proportionnelle à la quantité d'eau réellement consommée pour un compteur de diamètre 15 mm. Le montant des redevances dues aux organismes publics.

Décomposition du tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2017, pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau /diamètre du compteur de 15 mm :



Garantir l'accès à l'eau

La Régie de l'eau contribue par ses actions à la réduction de la précarité. L'accès à l'eau passe par des actions de sensibilisation des familles à la nécessaire évolution des pratiques, aux bons usages de l'eau du robinet et à la surveillance des fuites afin de réduire les pertes, sources d'économie.

Sachant que la facture d'eau peut représenter une charge importante pour certaines familles particulièrement démunies et en situation de précarité, la Régie des eaux a mis en œuvre des actions pour accompagner les abonnés en difficulté de paiement et a adhéré dès 2016 au FSL. Si 2017 a été une année de transition du fait du transfert de compétence entre le département et la Métropole, la Régie continue d'affirmer et de renforcer sa démarche de partenariat dans la prévention des impayés et l'accompagnement des personnes les plus démunies en situation de difficulté.

	Mise en œuvre
Création d'une cellule solidarité eau dédiée aux abonnés en difficulté de paiement	Une permanence pour le traitement des dossiers sensibles est effectuée par l'Agence comptable tous les mardis matins à la Régie des eaux, située au 50, place Zeus, au RDC de la Métropole
Adhésion au Fonds de Solidarité Logement	Durant le transfert de compétence entre le Conseil Départemental et la Métropole, cette adhésion a été suspendue pendant l'année 2017. Elle a été rétablie au début de l'année 2018.

Le taux d'impayés

Le suivi du nombre d'impayés : 2,06 % d'impayés de l'année précédente. Sachant que le principe d'interdiction de couper l'eau toute l'année est prévu par la loi sur la transition énergétique, validé par une décision du 29 mai 2015 du Conseil constitutionnel, et que l'augmentation du taux d'impayés des factures d'eau constatée depuis fin 2014 impacte l'ensemble des acteurs de services publics d'eau, le taux d'impayés de la Régie des eaux se situe dans la moyenne nationale.

	Montant TTC année 2017
Montant des impayés	430 005,87 €
Taux ⁽¹⁾	2,06%

Le taux⁽¹⁾ correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Ce taux est donc calculé en 2017 sur les factures 2016.

Créances irrécouvrables / admission en non-valeur

Les créances éteintes résultent soit d'une décision juridique (procédure de surendettement ; clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une liquidation judiciaire, ...), soit de l'échec des tentatives de recouvrement : incapacité à retrouver le débiteur au vu des éléments d'information en la possession de l'Agent Comptable, faillite ou cessation d'activité de l'entreprise.

Le montant total de l'admission en non-valeur s'est élevé à 12 729,52 € TTC, sur un total de 45 millions € de factures émises sur une période de 2016 et 2017.

Tarification sociale

Afin de poursuivre l'objectif d'une Régie socialement engagée, une première étude a été finalisée pour une éventuelle décision courant 2019, en lien avec la Métropole, membre du comité de pilotage. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des réflexions rendues possible par la loi Brottes.

Premières fontaines dans l'espace public

La Régie des eaux a déployé en 2017 ses premières fontaines d'eau potable pour accompagner les villes et la Métropole dans le cadre de ses événements accueillant du public. En 2017 une fontaine éphémère a été installée durant le FISE, manifestation accueillant plus d'une centaine de milliers de personnes, cette opération a été renouvelée lors de la fête des associations de Montpellier dite « Antigone des associations ».

Un début de recensement a été opéré courant 2017 sur la Ville de Montpellier. Les premiers emplacements seront à définir notamment en lien avec les communes.



Une gestion maîtrisée

Actions	Échéance / Mise en œuvre
Mise en place de dispositions permettant de suivre et de maîtriser les charges	Réalisé dès janvier 2016
Initiative concernant les procédures communes (réunions, rencontres, outils, ...) nécessaires au développement d'une culture commune	Réalisé dès janvier 2016

Depuis sa création, la Régie des eaux s'est engagée dans une politique de maîtrise de ses charges d'exploitation tout en assumant ses missions et en faisant face à la montée en puissance de ses objectifs. Démarche qui s'inscrit dans une logique de responsabilité : maîtrise des dépenses notamment les dépenses de personnel, celles-ci constituant le poste essentiel. De plus la Régie des eaux dispose d'une comptabilité analytique sur l'ensemble de ses activités. Elle transmet à l'autorité organisatrice un rapport trimestriel.

Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
Rapport entre les dépenses réelles de fonctionnement et le produit des ventes d'eau	Annuelle	%	73,92	47,60	55%	< 80	< 80
Durée d'extinction de la dette	Annuelle	année	0,24	0	/	/	≤ 7 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Annuelle	%	2,06	NC	/	≤ 2,5	≤ 2,5
Taux d'autofinancement des investissements	Annuelle	%	100	100	0%	60%	80%
Taux d'irrecouvrables	Annuelle	%	0,05	0,10	-50%	< 3	< 3
Niveau d'épargne nette	Annuelle	€HT	12 278 035	15 023 648	-18%	/	/

Un bilan financier au service de l'investissement

Veillant au quotidien à la maîtrise de ses dépenses et conformément à la réglementation budgétaire, le conseil d'administration de la Régie est amené à délibérer sur le budget prévisionnel et sur le compte administratif qui retrace l'ensemble de l'activité. En 2017, à la clôture de l'exercice le compte administratif du budget faisait apparaître un résultat global de 22 647 080,97 € après une seconde année de fonctionnement qui a vu la Régie augmenter sensiblement son taux d'investissement (de 5 à 9 M€) pour représenter plus de 31 % de son budget. Les excédents d'exploitation seront réinvestis dans le programme de travaux prévu dans le Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable, programme de plus de 150 M€ d'ici à 2030.

31 % du budget de la Régie a été consacré à l'investissement

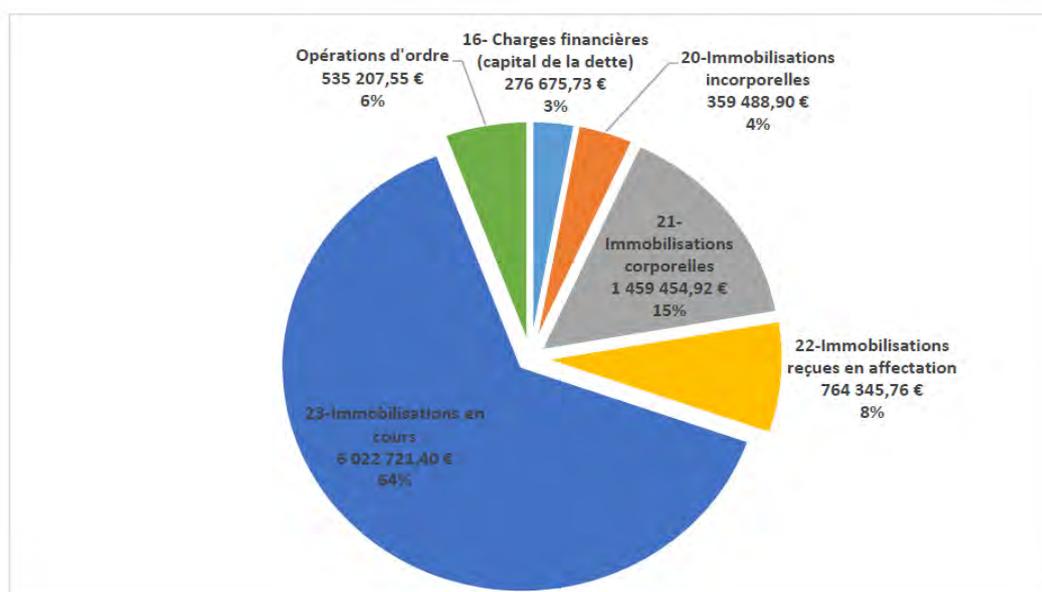
		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	27 787 202,01 €	40 433 278,66 €	12 646 076,65 €
	Résultats antérieurs reportés	-	2 459 033,27 €	2 459 033,27 €
	Résultat à affecter	-	-	15 105 109,92 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	9 417 894,26 €	25 970 969,21 €	16 553 074,95 €
	Résultats antérieurs reportés	4 275 039,56 €	-	-4 275 039,56 €
	Solde global d'exécution	-	-	12 278 035,39 €
Résultats cumulés à l'issue de l'exercice 2017	-	-	-	27 383 145,31 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2017	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	5 009 852,34 €	273 788,00 €	-4 736 064,34 €

Au cours de l'année qui s'est écoulée, la Régie des Eaux a montré, au quotidien, que la gestion publique de l'eau est synonyme de qualité : 8 km de réseaux et de branchements ont été renouvelés, plus de 500 fuites ont été réparées dont plus de 60% après détection préventive. En passant en gestion publique, les marges d'exploitation ne sont plus dispersées, le prix de l'eau sert à investir pour anticiper les besoins futurs : 150 M€ d'investissements sont programmés d'ici 2030.

9 M € de dépenses d'investissement réalisés et 5 M€ engagés

Dont 6 M€ ont été affectés au renouvellement et au renforcement du réseau ; 1,35 M€ pour les travaux des branchements et près 2 M€ pour sécuriser la distribution d'eau de Sussargues. 2,3 M€ pour la 1^{ère} phase de travaux de rénovation des réservoirs (2017/2018) ;

le renouvellement des équipements des stations et réservoirs ; et le remplacement d'un des ensembles de pompes du Lez à l'usine de captage Jacques Avias.



5 M€ de travaux sont en cours de réalisation. En effet 64% des dépenses d'investissement concernent des opérations dont les dépenses sont étalées sur plusieurs exercices budgétaires. Cela concerne :

- des travaux de renouvellement sur ouvrages,
- des travaux sur réseaux (conduites et branchements pour + de 3M€)
- le remplacement des pompes à l'usine de potabilisation,
- la sectorisation du réseau,
- l'opération « Etage 105 »
- le renforcement de l'alimentation de Sussargues débuté en 2017 s'achèvera en 2018.

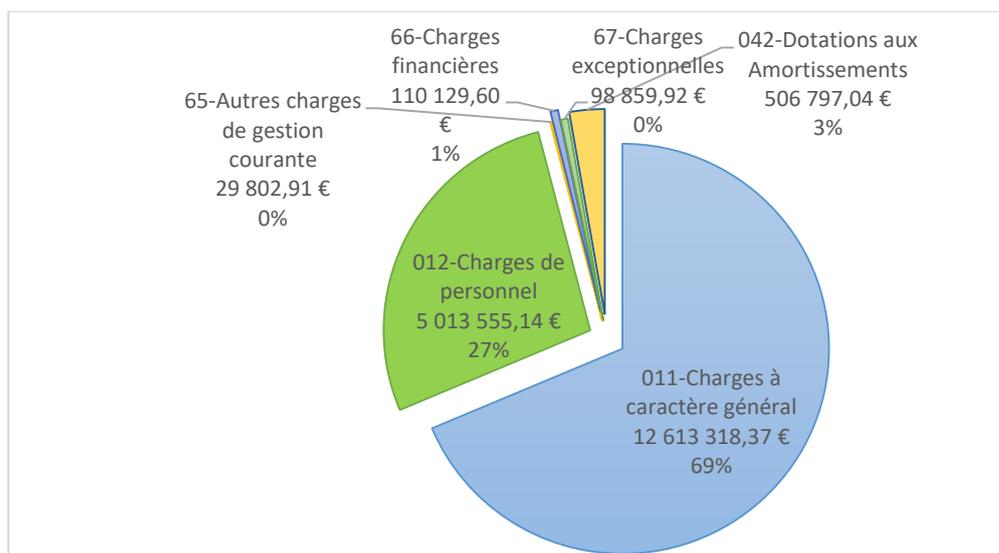
Recettes

Les recettes proviennent très majoritairement de la vente d'eau :

- **Les ventes d'eau aux abonnés ont représenté 25,4 M € dont 1,56 M€ pour la part abonnement.**
- Les ventes d'eau en gros ont représenté pour l'année 2017 : 291 988 €

Recettes des ventes d'eau	Total HT Année 2017
Recettes ventes d'eaux <u>domestiques</u> + abonnements	25 401 032,09 €
Recettes ventes d'eau domestiques	23 836 531,85 €
Recettes abonnements	1 564 500,24 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-152 908,64 €
Recettes ventes en gros	291 988,66 €
Total recettes de vente d'eau	25 401 032,09 €

Les grands postes des dépenses de fonctionnement sont répartis de la manière suivante :



43 % du budget de fonctionnement pour les charges à caractère général :

- 4,2 M€ pour les achats d'eau et d'électricité et les stocks (pièces réseaux, fournitures petits équipements, compteurs).
- 4,76 M€ pour les services extérieurs dont 3,9M€ pour la sous-traitance, le reste étant lié aux locations mobilières et immobilières, aux frais de maintenance et de réparation, aux assurances, aux analyses d'eau, études et recherches, aux formations et abonnements.
- 1,05 M€ d'autres services extérieurs
- 2,5 M € dont 2,3 M€ lié à la redevance de prélèvement sur la ressource versée à l'Agence de l'eau et 218 531,61 € d'autres taxes et redevances.

18 % du budget de fonctionnement pour les charges de personnel soit 5,01 M€

34 % du budget de fonctionnement en atténuation de produit soit 9,4 M€

- 5,57 M € pour la redevance pollution
- 3,84 M€ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte.

La dette

Parmi les emprunts repris par la Régie des eaux au moment de sa mise en œuvre, 17 sont encore en cours de remboursement au 31/12/2017, contractés entre 2002 et 2012 et représentant un capital de 3 074 415 €. L'échéance la plus éloignée se situe en 2040. Néanmoins 10 emprunts seront soldés d'ici 2021.

La Régie des eaux n'a pas eu besoin de contracter de nouvel emprunt à ce jour.

L'eau brute

L'eau brute désigne une eau prélevée dans le milieu naturel, sans traitement postérieur. Elle peut alimenter des stations de potabilisation ou être directement utilisée pour des usages strictement extérieurs.

Par application de l'arrêté préfectoral n°2008-1-3230 du 11 décembre 2008, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence "Développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas-Rhône et du Languedoc" dite "Eau Brute" de plein droit en lieu et place des communes membres, afin de permettre l'arrosage d'espaces verts publics ou privés, préservant ainsi les ressources locales destinées à l'alimentation en eau potable locale.

Quels usages

L'eau brute étant une eau « destinée à un usage extérieur (arrosage, lavage de véhicules, ...), elle ne peut en aucun cas être destinée à la consommation humaine ou à l'abreuvement des animaux. C'est « une eau douce non traitée ». Les principales utilisations de l'eau brute chez les particuliers et pour les professionnels sont l'eau de service : arrosage du jardin et des espaces verts, irrigation des cultures, lavage des voitures, bâtiments et voiries.

La qualité de l'eau : Il n'existe pas de norme de qualité concernant l'eau brute, cette eau n'étant pas potable et ne pouvant en aucun cas être utilisée pour la consommation humaine.

Périmètre, missions et organisation du service

La Régie, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est chargée depuis le 1^{er} Janvier 2016, dans le cadre de ses statuts approuvés par le Conseil de Métropole, de gérer le Service Public Industriel et Commercial de l'eau brute. Ce service de l'eau brute est assuré sur la totalité du périmètre de la Métropole.

Même si l'eau brute peut désigner des eaux issues de puits ou forages, ou même de la récupération d'eau de pluie, la Régie des eaux ne gère que les eaux du Rhône dans sa compétence eau brute.

La Régie a ainsi pour objet le développement et la gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc sur le territoire de la Métropole ;

Ainsi la Régie est liée par contrat à BRL : la Régie achète de l'eau en gros à BRL pour la revendre à ses abonnés.



Parmi les missions définies dans le contrat d'objectifs, la Régie des eaux a la responsabilité de :

- la production, l'approvisionnement, le transport et la distribution de l'eau brute,
- la facturation et le recouvrement du prix de l'eau brute ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers,
- l'encouragement à l'innovation afin de pouvoir proposer l'utilisation de ressources alternatives à l'eau potable telle que l'eau brute.

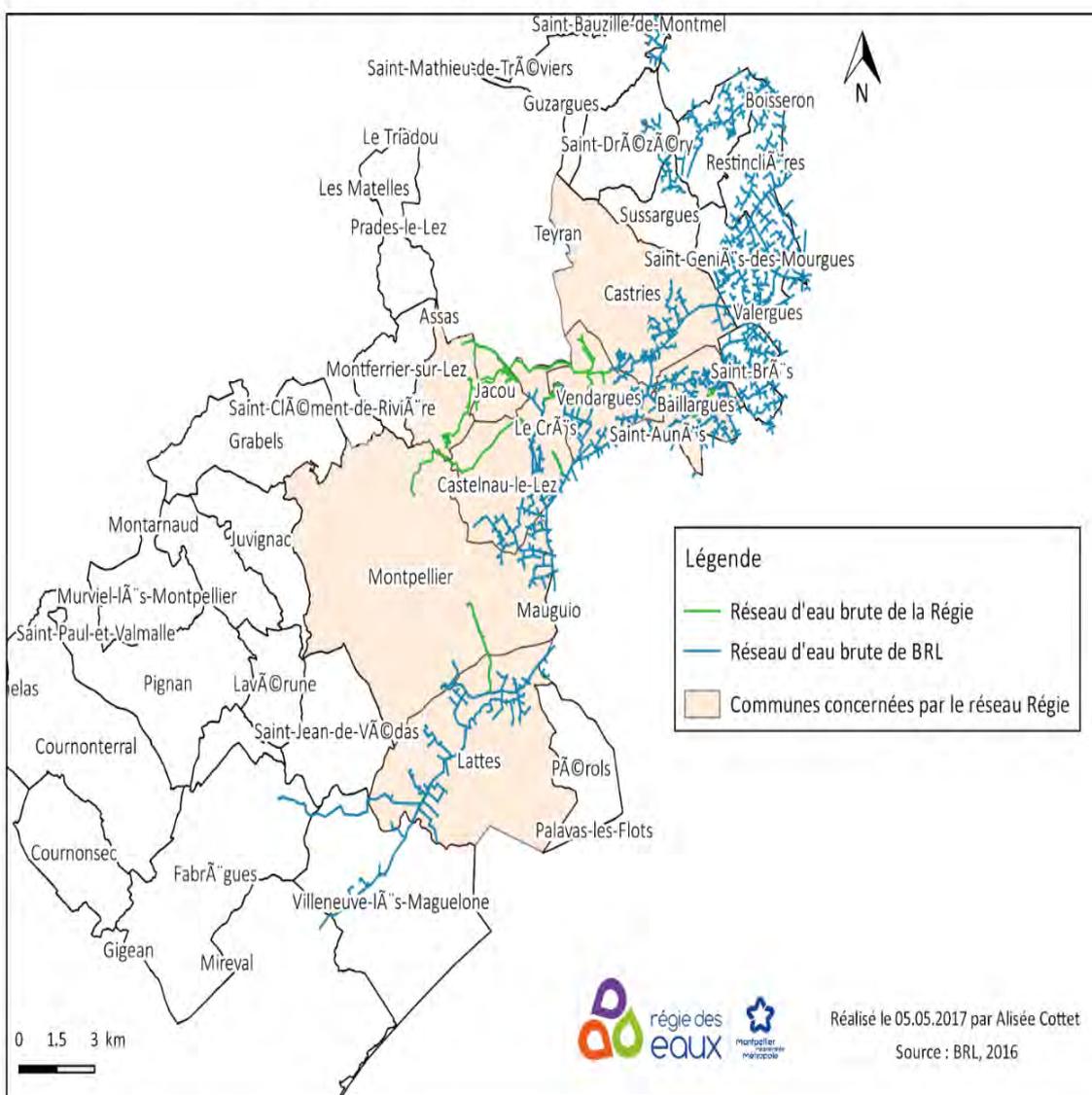
La politique générale de la desserte en eau brute est fixée en cohérence avec la politique d'aménagement et de développement du territoire défini par la Métropole ; dans le cadre de la convention d'objectifs l'autorité organisatrice fixe les grandes orientations.

Patrimoine

La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole possède 38,5 kilomètres de réseau de distribution d'eau brute à partir de la ressource de BRL.

Si la Régie des eaux exerce la compétence eau brute sur les 31 communes de la métropole, seules 9 sont concernées par des branchements d'eau brute. D'abord, le réseau de la Régie n'est pas très étendu, il dépend du réseau déjà mis en place par BRL puisqu'il est alimenté par la ressource en eau du Bas-Rhône. Ce réseau s'inscrit donc dans la continuité et/ou à proximité du réseau de BRL.

Carte du réseau d'eau brute sur le territoire de la métropole de Montpellier



Actuellement 70 % des abonnés sont concentrés sur 3 communes : Jacou, Clapiers et Baillargues :

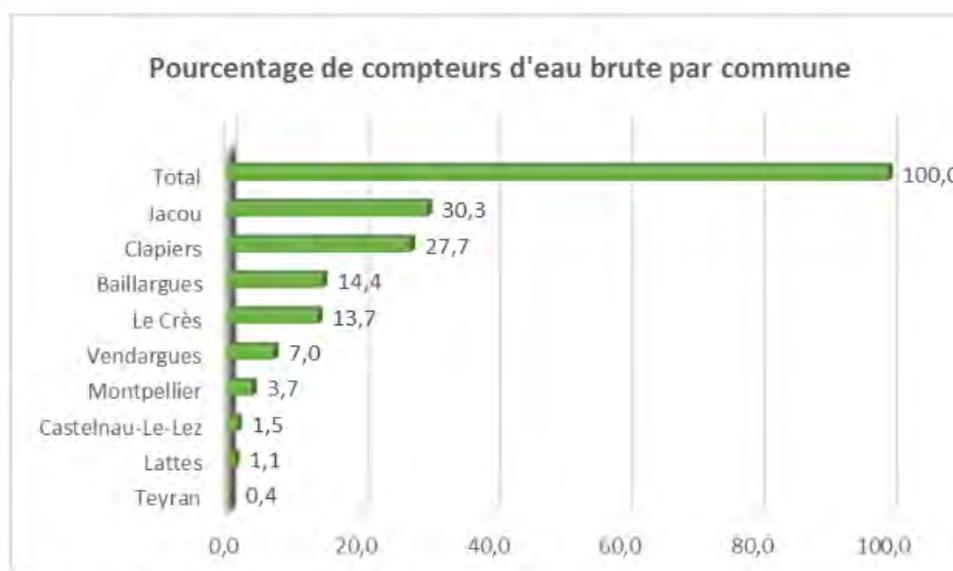


Figure 2 : Pourcentage de compteurs d'eau brute par commune (BRL, 2016)

Pour Baillargues et Le Crès les branchements sont répartis sur de petits secteurs :

Baillargues :

- Résidence du « Colombier » dont 86 abris compteurs pour un débit souscrit de 76 m³/h pour 40 contrats (EUD et Petits consommateurs)
- Lotissement le « Petit Parc », dont un branchement pour la desserte des espaces verts publics et un pour les espaces verts privés. Ce réseau a été raccordé au réseau de la Résidence le Colombier fin 2010. Le débit souscrit est de 5 m³/h

Le Crès :

- Quartier des Mazes : sont desservis un restaurant, trois associations concernant 33 parcelles et les espaces verts de la commune du Crès situés à proximité du chemin de la Poulaillère.
- La ZAC Maumarin : 226 lots de 200 à 500 m² sont desservis collectivement par 31 branchements pour la desserte collective de ces lots /9 abris compteurs pour la desserte des espaces verts publics (client Mairie) / 12 abris compteurs pour la desserte des espaces verts communs (clients : association). Le débit souscrit pour ces contrats (EUD et petits consommateurs) est de 114 m³/h.

Les autres réseaux exploités sont plus dispersés :

- La voirie métropolitaine Georges Frêche à Castelnaud le Lez (5 contrats),
- Les jardins de Maguelone (1 contrat),
- LE GEVES (site d'Agropolis) (2 contrats),
- Les espaces verts de la ligne 3 du TRAM, de la Mairie de Montpellier et de la Mairie de Lattes (8 contrats) sur les secteurs Près d'Arènes et chenal de la Lironde,

- La ZAC Rive Gauche, raccordée à l'adducteur Raymond Dugrand (8 contrats), 120 mètres linéaires,
- Le réseau de l'ex S.I.T.I.V.S. (176 contrats) soit 16 326 mètres linéaires,
- Extension à la 2ème tranche de la ZAC de la Draye sur la commune de Jacou.

L'enquête publique et les travaux du raccordement de la ZAC du Renard sur la Commune de Beaulieu, ont été engagés en septembre 2017. Cette nouvelle conduite et ses branchements feront l'objet d'une présentation détaillée en 2018, à l'issue de la mise en service de ce nouveau tronçon d'eau brute.

Nombre d'abonnés

Dans les contrats d'eau brute de la Régie, il y a aujourd'hui une grande majorité d'utilisateurs divers avec 236 contrats, seulement 30 pour les petits consommateurs et 14 pour les usagers agricoles, soit un total de 280 contrats.

Catégorie d'abonnés / année	2015 (N-2)	2016 (N-1)	2017 (année N)	Progression en % Année N / N-1
Eau à usages divers	229	228	236	+ 3,5 %
Petits consommateurs	30	31	30	- 3,2 %
agriculteurs	17	14	14	0,0 %
TOTAL	276	273	280	+ 2,6 %

Données issues du rapport transmis par BRL

Les débits souscrits et les consommations

Le débit souscrit est passé en 2017 à 1 447 m³/h. Le volume desservi à ses abonnés s'élève à 290 875 m³ pour l'année 2017. Le tableau ci-dessous détaille la répartition des consommations entre les différents types d'abonnés.

Catégorie d'abonnés	Volume en m ³ Année 2017	% des consommations
Eau à usage divers	234 727 m ³	81 %
Petits consommateurs	2 712 m ³	1%
agriculteurs	53 436 m ³	18%
TOTAL	290 875 m ³	100%

Le débit cumulé souscrit par la Régie des eaux auprès de BRLE pour la desserte de ses clients s'établit pour 2017 à 889 m3/h.

Il n'y a pas d'évolution sur le débit depuis les trois dernières années.

Casier	secteur	branchement	adresse	Débit 2015	Debit 2016	Débit 2017
3	E1	0448500	Lotissement Le Colombier à Baillargues	40	40	40
3	J1	0109550	Espaces verts près station de compostage à Grammont	5	5	5
3	J1	0111600	Av. Mas de Rochet à Castelnau le Lez (Giratoire B Franklin)	10	10	10
3	J1	0112500	Av. Mas de Rochet à Castelnau le Lez (Clinique Mas Rochet)	10	10	10
3	J1	0125400	Rond point « Allée des Lacs » à Castelnau le Lez	5	5	5
3	J1	0175500	Espaces verts à l'Est rue de la vieille poste à Montpellier	7	7	7
3	J1	0226600	Espaces verts Avenue Bigos ZAC du Salaison à Vendargues	7	7	7
3	J1	0793000	Desserte GEVES sur Parc AGROPOLIS à Montpellier	56	56	56
3	J1	0795000	Desserte GEVES sur Parc AGROPOLIS à Montpellier	56	56	56
3	J1	0798001	ZAC MAUMARTIN / Le CRES	80	80	80
3	J1	01110AC	Espaces verts à l'Ouest rue de la vieille poste à Montpellier	8	8	8
3	J1	03LV0BB	Espaces verts Avenue Marbrerie ZAC Salaison à Vendargues	5	5	5
3	J1	03LV0BY	Espaces verts Giratoire ZAC du Salaison à Vendargues	7	7	7
3	J1	02070AB	Le Crès - Sud village	30	30	30
3	K1	0142500	Desserte ligne 3 TaM à Lattes	60	60	60
3	L1	0790100	Avenue Raymond Dugrand à Montpellier (TaM)	80	80	80
3	L1	0790200	Avenue Raymond Dugrand (Espaces verts Mairie Montpellier)	5	5	5
3	L1	0790300	Miroir d'eau - Av Raymond Dugrand à Montpellier	3	3	3
3	L1	0790400	Parc Charpak - Av Raymond Dugrand à Montpellier	8	8	8
3	L1	0793500	Giratoire Près d'Arènes - Fontaine Mairie à Montpellier	15	15	15
3	L1	0793600	Giratoire Près d'Arènes - Espace verts Mairie à Montpellier	10	10	10
3	L1	0793700	Giratoire Près d'Arènes à Montpellier (TaM)	50	50	50
3	L1	0793800	Giratoire Près d'Arènes - Espace verts près boulodrome	2	2	2
3	L1	00530AC	Jardins de Maguelonne à Maurin	50	50	50
4	B1	N°10 000 - 15 000 - 20 000 - 30 000 - 90 000 - 110 000 - 130 000	Desserte ancien réseau SITIVS (7 points de livraison sur l'adducteur du CG 34)	280	280	280
TOTAL :				889	889	889

Tarification

La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a mis en place une tarification, rendue exécutoire le 1^{er} janvier 2016. Il existe 3 types de tarifs en fonction des 3 types d'abonnés : les consommateurs à usages agricoles, les consommateurs à usages divers et les petits consommateurs.

Le tarif « eau à usages Divers » (EUD)

L'abonnement par m³/h souscrit : 63,16 € HT

Prix unitaire du m³ : 0,55 € HT

Le tarif « petit consommateur » ne concerne que le contrat de 2 m³/h

L'abonnement par m³/h souscrit : 63,16 € HT

Prix unitaire des 70 premiers m³ : 0,55 € HT

Prix unitaire des 70 premiers m³ : 1,42 € HT

Au-delà de 142 m³ de consommation annuelle, le tarif « petit consommateur » est moins intéressant que le tarif « Eau à Usage Divers » qui est souscrit pour un abonnement en m³/h supérieur à 2.

Le tarif « agricole »

L'abonnement par m³/h souscrit : 63,16 € HT

Prix unitaire du m³ : 0,134 € HT

Ce tarif n'est accessible qu'aux agriculteurs qui doivent justifier de leur éligibilité.

Comparaison des consommations 2016 / 2017

Avec 290 917 m³ en 2017 par rapport aux 248 386 m³ de 2016, les consommations d'eau brute ont augmenté en 2017. Cela est dû aux périodes de sécheresse prolongées durant l'été 2017 et au retour tardif des précipitations en novembre.

	TOTAL 2017		VALEUR 2016		VARIATION N / N-1
	Nombre	Volume consommation eau brute (m3/an)	Nombre	Volume consommation eau brute (m3/an)	
Eau Brute à Usage Divers (EBUD)	236	234 769	228	204 988	3,5%
Petits consommateurs	30	2 712	31	1 761	-3,2%
Agricole	14	53 436	14	41 637	0,0%
TOTAL	280	290 917	273	248 386	2,6%

Budget

La Régie a mis en place une comptabilisation spécifique pour l'eau brute, ainsi qu'une tarification de l'eau brute (1^{er} janvier 2017) qui couvre les charges d'exploitation et de maintenance.

Au même titre que l'eau potable, l'eau brute se finance uniquement par les recettes perçues auprès des usagers.

Recettes et dépenses de fonctionnement

L'ensemble des recettes perçues s'élève, en 2017, à **331 994,55 €**.

Ces recettes proviennent d'une part pour 234 487 € du produit des ventes d'eau : 138 885,08 € pour les consommations, de 91 933,00 € des parts fixes (abonnement) et des redevances pour 4 135,07 €.

A cela s'ajoutent les produits des travaux réalisés pour le compte des usagers de l'eau brute (135 434,30 €) et des produits exceptionnels (631,70€).

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 183 489,54 € soit 79 % du budget prévisionnel (hors virement à la section d'investissement).

Elles concernent essentiellement les achats d'eau à BRL (140 528,62 €) et la sous-traitance des travaux de réparation du réseau d'eau brute (26 496,90 €), le remboursement de la soulte (10 282,11 €) et des titres annulés sur l'exercice antérieur (3 510,94 €)

Les cinq réparations du réseau d'eau brute ont été réalisées en 2017 suite à un diagnostic de fuite pour un montant de 26 496,90 €.

Recettes et dépenses d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 52 475,41 € et concerne le solde de la dotation initiale versée par Montpellier Méditerranée Métropole. Concernant les recettes d'ordre, ce sont 1 704,72 € de dotations aux amortissements qui sont venus compléter le budget investissement.

Le total des dépenses d'investissement correspond à des travaux d'extension du réseau d'eau brute et s'élève à 46 840,00 €. De plus il convient d'ajouter les 160 000,00 € de restes à réaliser pour les travaux de raccordement de la ZAC du Renard à Beaulieu, commencés en septembre 2017.

Etudes enjeux et limites du réseau d'eau brute

En 2017, le conseil d'administration a pris la décision de la réalisation d'une étude sur l'eau brute afin d'accompagner la Régie pour mieux appréhender les enjeux et les limites de son réseau d'eau brute et tenter de développer le service actuel et futur au mieux. Cette étude a été réalisée en 2017 par Alisée COTTET, stagiaire pour la Régie des eaux.

Mieux gérer l'eau est en effet un véritable enjeu économique pour les consommateurs, les collectivités et les acteurs économiques.

Initialement, sur le secteur, l'eau brute était utilisée pour irriguer les cultures agricoles. Aujourd'hui du fait de l'urbanisation ces usages se sont réduits (14 abonnements agricoles) et de nouveaux usages ont émergé (arrosages des espaces verts, remplissage de bassins, lavage de *véhicules*,) là où le réseau d'eau brute est existant. En effet l'utilisation de cette eau présente plusieurs avantages. Elle coûte moins cher puisqu'il n'y a pas de service assainissement associé. Elle est moins demandeuse en énergie car il n'y a nul besoin de la potabiliser. Encore faut-il disposer de cette ressource alternative et s'interroger sur l'accès à cette ressource qui ne semble pas pousser à économiser de l'eau.

Alors qu'il existe un nombre important de branchements demeurant inactifs, cette enquête n'a pas permis de comprendre pourquoi il y a si peu de raccordements. Il serait intéressant de poursuivre ces enquêtes parmi les personnes qui ont eu la possibilité de se raccorder, mais qui ne l'ont pas fait. Il existerait plusieurs profils d'abonnés. Ceux pour qui

il paraît inadmissible, ou du moins regrettable, d'utiliser de l'eau potable pour des usages qui n'en nécessitent pas. Ces personnes ont alors souscrit un contrat d'eau brute pour économiser de l'eau potable par conviction.

Un second profil de personnes semble se dégager, pour eux avoir établi un contrat d'eau brute provient de la volonté d'économiser de l'argent. Ces personnes semblent alors plus sensibles aux fluctuations des tarifs de l'eau. Ceux qui ne l'ont pas fait : est-ce une simple question de tarifs ? Un besoin en eau trop faible pour demander un raccordement ? Un manque d'intérêt sur l'économie de l'eau potable ?

Aujourd'hui le service actuel de l'eau brute de la Régie des eaux permet d'économiser en moyenne 300 000 m³ d'eau potable ce qui est peu au regard des 33 millions de m³ d'eau captés- en moyenne chaque année - pour alimenter les besoins en eau de la population. A l'issue de ce rapport une réflexion devra/devrait être menée par le Conseil d'administration en lien avec la Métropole pour le développement des ressources alternatives à l'eau potable en milieu urbain, réflexion pouvant donner lieu à préconisation et mise en œuvre d'actions de bonne gestion de l'eau brute par la Régie.



Annexes

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Thème	Type	Code	Libellé
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
Réseau	Indicateur de performance	P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'en 2012)
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations



**Comment contacter
la Régie pour
un renseignement
ou une urgence ?**

**Téléphonez au
0 969 323 423**

*(prix d'un appel local)
joignable 24H/24 et 7J/7.*



**Est-ce que je peux
payer ma facture
en ligne ?**

OUI, vous pouvez effectuer
toutes vos démarches
en ligne sur **regiedeseaux.
montpellier3m.fr**

L'accueil usagers de la Régie

Ouvert du lundi au vendredi en continu de 9h à 18h,
il est installé 50 place Zeus à Montpellier.

Plus d'infos sur : **regiedeseaux.montpellier3m.fr**